

REUNION DU CONSEIL

Vendredi 30 septembre 2016

La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 14 heures 35.

M. le Président (LR-DVD)

Mes chers amis, je remercie la région Île-de-France et Valérie PÉCRESE d'avoir accepté le contrat discuté ensemble, nous permettant de siéger dans cet hémicycle agréable, confortable et accueillant. J'y suis très sensible. Devant vos places, votre nom est indiqué sur une carte ou sur un chevalet pour les membres du Bureau. Comme au Conseil économique et social, vous devez insérer la carte dans la fente prévue à cet effet pour que je puisse vous passer la parole ou vous appeler à voter. Nous devrions fonctionner sans difficulté dans ce nouvel hémicycle, mais, le cas échéant, les équipes de la Région peuvent nous apporter leur soutien logistique. Je vous demande d'être attentifs et conciliants.

J'ouvre la séance du Conseil métropolitain et demande à notre secrétaire de séance si le quorum est atteint.

M. REDA, Secrétaire de séance

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

M. le Président

Le cahier des charges de cette séance est lourd de délibérations qui permettront de faire fonctionner la Métropole à partir de nos décisions. Les délibérations sont validées par le Bureau. Toutes les sensibilités politiques ont donné leur avis à travers les groupes politiques préalablement réunis. En cas de désaccord, les délibérations ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Après les délibérations, j'ouvrirai la séance sur des questions, dont un certain nombre d'orateurs m'ont saisi.

1/ INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

M. le Président

La première délibération porte sur l'installation de deux conseillers métropolitains suite à la démission des deux conseillers précédents. Monsieur Thierry DEBARRY de Villecresnes, maire adjoint en charge des associations et relations extérieures, remplace Gérard GUILLE, maire de Villecresnes. Merci d'applaudir notre collègue qui nous rejoint. Merci, Thierry, de nous rejoindre.

Monsieur Patrick DONATH, maire de Bourg-la-Reine, remplace l'ancien maire Monsieur CHEVREAU.

Vous voici installés dans notre Conseil métropolitain.

2/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2016

M. le Président

Cette délibération concerne le procès-verbal de notre séance du 24 juin 2016. En l'absence d'observations, d'avis contraires ou d'abstentions, je considère le procès-verbal adopté.

3/ ORDRE DU JOUR – DÉLIBÉRATIONS :

- **Administration**

1. Modification de la composition des commissions

M. le Président

Cette délibération porte sur la modification de la composition des commissions, suite à la désignation des deux nouveaux conseillers et à trois démissions dans certaines commissions :

- Monsieur Hervé GICQUEL, maire de Charenton, remplace Jean-Marie BRÉTILLON au sein de la commission habitat ;
- Monsieur DEBARRY remplace Gérard GUILLE au sein de la commission des finances ;
- Patrick DONATH remplace Jean-Noël CHEVREAU au sein de la commission du développement économique et de l'attractivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

En l'absence d'opposition, ils sont installés et les commissions ainsi modifiées.

2. Modification du siège de la Métropole du Grand Paris

M. le Président

Le décret du 30 septembre 2015 a fixé le siège 19 rue Leblanc où la mission de préfiguration nous accueillait. Après de longues négociations et avec l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignations que je remercie, nous avons pu acter notre arrivée 15-19 avenue Pierre Mendès France dans le 13^e, à l'est de Paris. En principe, nous rentrerons dans notre nouvelle adresse, un grand immeuble situé derrière la gare d'Austerlitz, le 10 octobre prochain. Les membres du Bureau sont invités à s'y rendre. Les présidents de groupe ont visité le siège, mais je n'y suis pas allé. Il s'agit donc de changer officiellement d'adresse. En l'absence d'objections ou d'avis contraires, la délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Conseil de Développement : modification de la composition

M. le Président

Cette délibération concerne le conseil de développement (CODEV) de la Métropole. Philippe LAURENT n'est pas là. Il s'agit d'une modification de la délibération du 24 juin dernier, pour préciser un certain nombre de choses dans le cadre de la mise en place du CODEV :

- mentionner explicitement l'ajout au sein du CODEV d'acteurs environnementaux. C'est l'ambition de la Métropole dans le cadre du pacte État-Métropole que nous avons signé et qui doit nous permettre d'obtenir une quinzaine de millions d'euros d'aide de l'État dans le cadre de la thématique que nous avons choisie, sur un éventail de projets que les maires devront faire émerger pour que nous puissions les financer ;
- fixer le nombre de personnalités qualifiées pour une meilleure représentativité des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, culturels et sportifs à 80 personnes. Nous ne voulons pas faire un comité de développement concurrentiel ou identique au CESER, mais une équipe restreinte avec des personnes nommées *intuitu personae* que je désignerai. Il s'agit ainsi d'éviter qu'un organisme siège au CODEV et soit d'abord représenté par son président, puis par son vice-président et enfin par un chargé de mission au fil des réunions. Nous nommerons donc des hommes et des femmes pour tendre au maximum vers la parité, mais je choisirai en priorité la compétence.

La délibération du 24 juin n'est pas modifiée sur les autres points. J'ai volontiers accepté la demande de Philippe LAURENT pour que, en plus des 80 personnes qualifiées, des membres de la société civile soient tirés au sort parmi des volontaires habitant la métropole, soit 24 personnes à raison de deux par territoire, à savoir un homme et une femme dans un souci de parité. Nous pourrions tirer au sort dans les deux collèges hommes et femmes. Ils représentent près d'un quart du CODEV, ajouté aux 80 personnes qualifiées.

Avant le vote, Catherine BARATTI-ELBAZ et Galla BRIDIER souhaitaient s'exprimer. Catherine, tu as la parole pour deux minutes d'intervention.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)

Au nom des élus socialistes, je salue une nouvelle fois la création de ce conseil de développement de la métropole qui avance avec cette délibération. Selon nous, cette instance est une chance unique pour placer les citoyens comme acteurs de cette métropole et nous sommes ravis de la voir incarnée aussi par ses citoyens. Nous sommes convaincus que cette identité métropolitaine pourra se construire par la citoyenneté et le CODEV doit nous aider à y parvenir.

Nous nous félicitons de l'exigence avec laquelle il sera composé, comme vous l'avez explicité. Une nomination de membres *intuitu personae* permettra de tendre vers la parité, même s'il n'y a pas d'exclusion entre compétence et parité. Je suis rassurée par le fait que vous ayez retenu l'une de nos propositions en associant des citoyens en tant que tels, tirés au sort pour représenter les territoires. J'attire votre attention sur l'importance pour nous d'associer des citoyens qui travaillent, étudient ou habitent dans ces territoires. Nous regretterions fortement que ces citoyens soient nécessairement inscrits sur des listes électorales pour être candidats, ce qui écarterait de nombreux acteurs de la métropole au quotidien. Nous nous félicitons de cette délibération et serons vigilants et mobilisés pour que les modalités de sa composition soient conformes à ces engagements.

M. le Président

Merci Catherine. Parmi deux candidats, je choisis une femme avec les compétences nécessaires plutôt qu'un homme qui ne les a pas, et inversement. S'agissant des listes électorales, en tant que démocrate, je ne sais pas faire autrement que choisir des citoyens qui votent et participent à la vie démocratique de leur ville. Je comprends que tu ne sois pas d'accord, mais merci de l'accepter ainsi.

Mme BRIDIER (EC)

Au nom du groupe écologiste, comme lors de notre dernier conseil, je souhaitais m'exprimer sur cette délibération. Je m'associe aux mots exprimés par Catherine BARATTI-ELBAZ. Je me réjouis du renforcement de la part dévolue aux acteurs environnementaux dans la composition de ce conseil de développement. Pour notre métropole qui exerce, parmi ses deux compétences, celle de l'environnement, cela est très important pour nous et certainement pour tous. Je regrette que la parité ne soit pas apparue dans la délibération à voter aujourd'hui. Nous aurions pu réitérer l'objectif de « tendre vers » la parité. La présidence éventuelle de ce conseil de développement par une femme ne suffira pas à remplir l'objectif premier que nous avons voté collectivement. Concernant les habitants tirés au sort, pour éviter de tomber dans les travers fréquents de nos collectivités en choisissant les mêmes habitants experts, nous souhaitons une grande campagne de communication et d'appel à participation pour renouveler ainsi les énergies.

M. le Président

Merci de ta concision et de tes précisions. En tant que président, je nommerai les membres du CODEV, en accord avec Philippe LAURENT et avec les présidents des groupes. Je m'engage à tout faire pour aller au mieux vers la parité, mais je ne peux pas m'engager par délibération à être certain d'y parvenir. Le CODEV est un problème de compétence. Si la compétence est exclusivement féminine, il n'y aura que des femmes et de même pour les hommes. Je schématise, mais le choix est difficile. Nous disposons de très nombreuses listes et vous pouvez encore proposer des candidats, notamment en m'adressant directement un mail.

Lors d'une réunion le 15 septembre avec Philippe LAURENT et toutes nos équipes, Madame THOMASSIN représentait l'opposition et nous avons procédé à un premier tri pour préparer la réunion de Bureau du 5 octobre prochain, qui sera essentiellement consacrée au CODEV, car nous tenons à ce que la mise en place de celui-ci se fasse de manière concertée avec vous. Le 4 octobre, nous tiendrons une réunion avec Philippe LAURENT, Éric CESARI et André SANTINI qui la pilotera en tant que vice-Président chargé de la Stratégie économique et à laquelle participeront les présidents des groupes politiques pour préparer la réunion du lendemain et ainsi préciser la liste sans difficulté. Nous avons reçu des listes de différents groupes, mais certains groupes ne l'ayant pas fait peuvent encore nous en adresser une.

Galla et Catherine, je vous remercie de vos interventions qui vont dans le bon sens. Je vous garantis que je tiendrai compte de vos observations de manière concertée puisque nous serons en réunion ensemble pour préciser les choses le 4 octobre.

Sous ces réserves et ces apports, je sou mets la délibération au vote à main levée. Certaines personnes votent-elles contre ? Certaines s'abstiennent-elles ? Je vous remercie de l'unanimité pour.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Approbation de la convention de dématérialisation des actes de la MGP soumis au contrôle de légalité

M. le Président

Le vice-président Daniel-Georges COURTOIS rapporte la délibération sur la dématérialisation des télétransmissions des actes soumis au contrôle de légalité.

M. COURTOIS (LR-DVD)

Nous sommes amenés à nous prononcer sur une délibération portant sur la dématérialisation des échanges au titre du contrôle de légalité avec la préfecture de région. Vous avez dû voter cette délibération traditionnelle dans l'ensemble de vos collectivités. Elle n'appelle pas de commentaires particuliers, hormis le fait qu'elle soit signée pour un délai d'un an avec une tacite reconduction.

M. le Président

Avez-vous des questions ? Je la soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour. Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Adhésion de la MGP à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF)

M. le Président

Nous avons une série d'adhésions parce que la Métropole, dans le cadre de sa mise en place, est sollicitée par toutes les organisations auxquelles elle peut légitimement participer. Il s'agit de l'adhésion de la MGP à l'association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité. Comme nous ne sommes qu'une intercommunalité, je propose que nous adhérons à l'AMF. Avez-vous des observations ? Tout le monde est d'accord à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Aménagement**

6. Adhésion de la MGP à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et convention entre la MGP et l'APUR

M. le Président

Monsieur SIFFREDI, Vice-président à l'aménagement du territoire, rapporte la délibération concernant l'adhésion de la MGP à l'APUR.

M. SIFFREDI (LR-DVD)

Il est demandé de signer une convention avec l'APUR pour les années 2016 à 2019, pour définir et préciser :

- le cadre et les modalités selon lesquelles l'APUR mobilisera son expertise, pour contribuer aux travaux et études que nous conduirons ;
- le montant que nous apporterions, à savoir 100 000 euros cette année et 200 000 euros à partir de l'an prochain, qui inclut la cotisation et est ensuite fonction des travaux demandés.

M. le Président

Merci Georges. Je rappelle que l'APUR a accepté notre négociation. Nous ne payons donc pas de cotisation

en fonction des travaux. C'est une bonne opération. L'APUR vient en assistance technique et la Métropole contrôle le travail réalisé. Avez-vous des oppositions ? Monsieur BERGER. Avez-vous des abstentions ? J'annule le vote parce que Monsieur GAUDUCHEAU avait demandé la parole. Vous devez appuyer sur le bon bouton pour demander la parole. Cela s'inscrit en vert chez moi. Je passe la parole à Bernard GAUDUCHEAU, puis à Olivier KLEIN.

M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)

Comme son nom l'indique, l'Atelier parisien d'Urbanisme est parisien. Au nom du groupe UDI-UC, nous espérons que la vision des travaux demandés par la Métropole du Grand Paris sortira des limites parisiennes pour nous apporter une expertise réellement élargie au périmètre de la métropole. Nous avons une volonté réelle de travailler avec des outils existants, ce qui se traduit par cette proposition d'adhésion à l'APUR, mais il ne faudrait pas que l'APUR reste cantonné à une approche parisienne de l'aménagement.

M. le Président

Merci. Je te rassure : l'APUR travaille en soutien technique avec ses compétences, mais nous discutons avec l'Institut régional d'urbanisme (IAU) pour avoir le même conventionnement et disposer de plusieurs moyens de soutiens techniques. Nous pourrions ainsi choisir celui qui pourra nous aider, comme s'il s'agissait de cabinets privés nous amenant leur expertise. Par ailleurs, en votant cette délibération, nous faisons entrer trois membres de la Métropole au Conseil d'administration de l'APUR. Après le vote, je vous nommerai ces membres désignés par chaque groupe. Olivier KLEIN.

M. KLEIN (PS-DVG)

Au nom du groupe socialiste, je salue cet engagement de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'APUR qui a déjà joué un rôle extrêmement important depuis 1967. Nous avons vu dans le syndicat Paris Métropole que le partenariat entre l'APUR, l'IAU et notre syndicat a souvent été très éclairant. Le passé a démontré l'importance de l'APUR dans les réflexions menées à l'échelle de Paris et de la Région. Je trouve dommage que la Région choisisse de ne plus s'engager auprès de cet atelier, contrairement à vous, Monsieur le Président.

M. le Président

Je ne veux pas entrer dans de telles discussions. Je souhaite avoir des conventions, en tant que métropole, avec les cabinets susceptibles de nous apporter une compétence. Le reste ne m'intéresse pas. Tout le monde semble d'accord pour commencer par l'APUR et j'accepte que l'IAU nous apporte sa compétence le moment venu. Nous passons au vote. Si vous votez favorablement, nous vous proposons les candidats suivants pour la répartition des trois sièges, en accord avec les groupes politiques que nous avons consultés :

- pour Les Républicains : Valérie MAYER-BLIMONT (Santeny) et Xavier LEMOINE, maire de Montfermeil comme suppléant ;
- pour le PS : Olivier KLEIN, maire de Clichy et Sylvie SIMON-DECK (Créteil) comme suppléante ;
- pour l'UDI : Ivan ITZKOVITCH (Rosny-sous-Bois) et Claire MAYOLY-FLORENTIN (Asnières) comme suppléante.

Que les personnes contre lèvent la main. Monsieur BERGER. Qui s'abstient ? Je vous remercie pour l'unanimité des autres. La délibération est adoptée.

ADOpte A LA MAJORITE : 186 VOIX POUR, 1 CONTRE

7. Désignation des représentants titulaires et suppléants de la MGP à l'APUR

M. le Président

J'ai fait les deux délibérations sur l'APUR en même temps. Nous avons gagné du temps. Monsieur SIFFREDI.

ADOPTE A LA MAJORITE : 186 VOIX POUR, 1 CONTRE

8. Adhésion de la MGP à l'Atelier international du Grand Paris (AIGP)

M. le Président

La délibération n°8 est retirée de l'ordre du jour. Nous arrivons à la délibération n°9 rapportée par Monsieur SIFFREDI.

9. Avis de la MGP sur le projet de décret de fusion de l'EPA Plaine de France et de l'EPA Grand Paris Aménagement

M. SIFFREDI (LR-DVD)

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur le décret concernant la fusion des EPA de la Plaine de France et de Grand Paris Aménagement puisque les EPA en question sont apparemment d'accord.

M. le Président

Tout le monde est-il d'accord pour confirmer cet avis favorable ? Avez-vous une opposition ? Des abstentions ? Madame DAUMIN et Monsieur BOUYSSOU. La délibération est néanmoins adoptée.

ADOPTE A LA MAJORITE : 185 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS

10. Signature du Contrat d'intérêt national (CIN) d'Argenteuil

M. le Président

Cette délibération nous est demandée par l'État et consiste à émettre un avis pour la signature du Contrat d'intérêt national d'Argenteuil. Dès lors que Georges MOTHRON, maire d'Argenteuil est favorable à cette signature, je me demande pourquoi la Métropole y serait défavorable. Georges.

M. MOTHRON (LR-DVD)

Contrairement à un certain nombre de mes collègues, j'ai bien voulu suivre cette démarche de contrat d'intérêt national, à condition qu'il porte essentiellement sur du développement économique pour la ville d'Argenteuil qui est restée en panne durant plusieurs années. Comme il porte surtout sur des territoires dont la SNCF est propriétaire et qu'elle est désormais volontaire, je pense que l'État peut nous aider à accélérer ce développement économique. Il s'agit de trois secteurs d'Argenteuil situés autour des voies SNCF et notamment d'une ancienne gare de triage quasi abandonnée depuis plusieurs décennies. Je souhaite le vote quasi unanime de mes collègues pour le redéveloppement d'Argenteuil à terme.

M. le Président

Je voulais que Georges s'exprime. Nous comprenons ainsi que nous entrons dans des projets d'intérêt métropolitain qui structureront la métropole dans les prochaines années, selon l'exemple d'Argenteuil. Je te

remercie. Je mets la délibération au vote. Qui s'oppose ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Tu as donc le vote unanime de la Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Signature du Contrat d'intérêt national (CIN) Grand Paris Portes Nord

M. le Président

Cette délibération est retirée. Monsieur GUIRAUD.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Si mon ami Gérard COSME, président d'Est Ensemble, était présent, il aurait probablement pointé le fait qu'Est Ensemble a un projet de CIN intéressant et important concernant le canal de l'Ourcq, sur la signature duquel nous acceptons l'idée de pouvoir prochainement délibérer.

M. le Président

Je l'ai effectivement visité sur ton invitation, mais cela n'a aucun lien avec la délibération n°11.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

C'est un CIN que nous souhaitons également signer prochainement.

M. le Président

Je n'y vois aucun inconvénient, mais cela n'a rien à voir avec le retrait de la délibération faisant suite à la demande de Bruno BESCHIZZA, Président du territoire et maire d'Aulnay. A la prochaine séance, tu évoqueras ton CIN.

Le Président SANTINI présente la prochaine délibération.

- **Développement économique**

12. Calendrier des ouvertures dominicales du commerce de détail à Paris pour l'année 2016

M. SANTINI (UDI-UC)

Il s'agit de régler le calendrier des ouvertures dominicales du commerce de détail à Paris pour l'année 2016. La loi pour la croissance, l'activité, l'égalité du 6 août 2015 établit à douze dimanches maximum le nombre de dérogations aux règles du repos dominical pouvant être accordées dans les commerces de détail, en application de l'article L3132-26 du Code du travail. Conformément à cet article, le calendrier de dimanches pouvant être travaillés en 2016 a été arrêté par le Préfet de la Région Île-de-France. Suite à la décision du Conseil constitutionnel 2014-547QPC du 24 juin 2016, la compétence pour prendre les décisions de dérogation au repos dominical relève du maire de Paris. Cependant, l'article L3132-26 du Code du travail prévoit que, lorsque le nombre de dimanches excède cinq, cette décision ne peut être prise qu'après avis conforme du Conseil métropolitain, lequel doit être donné dans les deux mois de la saisine sous peine d'être réputé favorable.

Compte tenu de l'avancement dans l'année 2016, la maire de Paris propose, à titre exceptionnel pour cette année, de maintenir les dates déjà fixées jusqu'au 31 décembre 2016. Par la présente délibération et pour les

mêmes raisons, il est proposé d'émettre un avis favorable au maintien des dates déjà fixées. Il vous est demandé d'en délibérer.

M. le Président

Merci. Anne SOUYRIS, du groupe écologiste, tu as la parole, puis Emmanuel GRÉGOIRE du groupe socialiste.

Mme SOUYRIS (EC)

Entre un début de dérégulation sur le travail du dimanche et la création des zones touristiques internationales, sorte de zones de peu de droit salarial, le gouvernement a mis le doigt dans un engrenage dangereux avec la multiplication des dimanches travaillés, dans une logique de dumping social des territoires qui met en concurrence des quartiers parisiens, mais aussi Paris avec d'autres villes de France. En réponse, nous devons organiser la concertation et nous y veillerons, ici et à Paris puisque la maire de Paris a retrouvé ses prérogatives sur ce dossier, ce qui est une bonne nouvelle. Une discussion pourra s'engager à un niveau parisien et également métropolitain afin de délimiter le nombre de dimanches pouvant être travaillés dès 2017.

La délibération aujourd'hui proposée est *de facto* acquise puisque, les prochaines ouvertures étant prévues dans quelques jours par les commerçants, nous ne nous y sommes pas opposés au Conseil de Paris pour ne pas leur porter préjudice. De même, nous nous abstiendrons aujourd'hui. Nous ne sommes pas d'accord avec l'ouverture des douze dimanches par an, qui ne nous semble pas utile et nous ne préférons pas donner une caution de principe, en sachant impossible de remettre des décisions en cause. Cette abstention vaut également signal de notre extrême vigilance pour 2017. Nous entendons que la maire de Paris puisse user de son droit retrouvé et limiter au strict minimum le nombre d'ouvertures dominical et nous espérons l'entériner ici.

M. le Président

Merci. Emmanuel GRÉGOIRE pour le groupe socialiste, puis Nicolas BONNET pour le groupe Front de Gauche.

M. GRÉGOIRE (PS-DVG)

Merci d'avoir inscrit cette délibération à l'ordre du jour. Nous nous réjouissons que Paris puisse revenir sur les décisions du Conseil constitutionnel en droit commun en matière d'ouverture dominicale. Nous vous remercions pour votre avis conforme qui ne confirme que le souhait de la maire de Paris d'honorer les engagements pris en la matière pour les prochaines ouvertures.

M. le Président

Merci. Nicolas BONNET pour le groupe Front de Gauche.

M. BONNET-OULALDJ (FdG)

Cher Président André SANTINI, lors du débat que nous avons tenté hier en Commission développement économique, j'ai évoqué la position de notre groupe. Nous avons deux délibérations à l'ordre du jour, concernant l'avis suite à ce que le préfet a accordé pour 2016 concernant Paris et un autre avis sur une prochaine délibération. Concernant Paris, mon groupe a voté pour lors du débat au Conseil de Paris de cette semaine, puisqu'il s'agit de l'année 2016. Cela ne signifie pas que nous acceptons douze dimanches pour l'avenir. Nous pensons que nous pouvons aller au minimum de ces jours, comme nous l'avons évoqué lors

du débat parisien avec la mission d'information et d'évaluation menée par la maire. Nous voterons donc pour cette délibération concernant Paris. En revanche, nous ne participerons pas au vote sur la prochaine délibération. Est-ce que j'en parle maintenant ou après le rapporteur ?

M. le Président

Tu peux garder la parole.

M. BONNET-OULALDJ (FdG)

La délibération suivante concerne la zone d'activités commerciales pour le centre commercial Quartz à Villeneuve-la-Garenne. Nous avons convenu que la métropole n'avait pas vocation, sans raison majeure, à s'immiscer dans les choix faits par ses communes membres en matière de développement économique et de gestion de zones commerciales. Néanmoins, si nous avons chaque mois ce type de délibération et voyons fleurir dans notre métropole ce type de zones commerciales ouvertes le dimanche, un vrai débat se pose sur le développement économique de notre métropole. Il est nécessaire nous nous interrogeons sur la multiplication de ces centres commerciaux et sur l'impact sur l'artisanat et sur les petits commerces. Nous ne prendrons donc pas part à ce vote.

Par ailleurs, cette délibération fait suite à une dérogation inscrite dans la loi Macron, qui ne dispose d'aucune assise démocratique, est passée par le 49.3 et a amené beaucoup de débats dans l'Assemblée et dans les communes. Pour l'instant, le nombre de créations d'emplois annoncé n'est pas atteint et le pouvoir d'achat, comme le chiffre d'affaires des magasins, n'est pas vérifié en augmentation. Je répète que cette décision aura de très graves conséquences sur notre tissu d'artisans et de commerçants défendu par d'autres personnes sur le sujet de la circulation à Paris. Une multiplication de ces zones commerciales sera une atteinte plus rapide et plus grave à l'ensemble des petits commerçants et des conditions de vie des salariés.

M. le Président

Merci, Nicolas, pour ta concision, puisque tu as presque cumulé deux interventions en une seule. Je répète que nous ne sommes pas une tribune politique et devons donc éviter les références au gouvernement et à ses actions ou inactions. Je préfère éviter ces discussions. Je suis pour la liberté. Dès lors que le Conseil municipal d'une ville a pris une délibération, nous devons prendre nos responsabilités. Nous voyons l'intérêt et le rôle important de la métropole. Nicolas, je suis certain de notre désaccord, mais nous devons faire des choix stratégiques pour le développement économique de l'ensemble de l'aire métropolitaine. Le Président SANTINI et le Vice-Président Luc CARVOUNAS veilleront à la tenue de ces débats de fond que nous aurons courant 2017. En cas de dépassement de cinq dimanches ouverts, nous devons prendre un avis conforme. Dans le cas contraire, l'autorisation d'ouverture ne peut pas être donnée. C'est l'importance de la Métropole qui commence à s'affirmer dans des positions stratégiques susceptibles de nous opposer. Nous voterons et une majorité déterminera son choix.

Bien que les maires ne soient pas habitués à saisir la métropole pour demander un vote, les communes sont invitées à transmettre à la Métropole leur demande d'avis pour éviter tout imbroglio juridique, si elles souhaitent déroger à la règle du repos dominical pour 2017. Vous devez nous transmettre cette demande le plus vite possible pour que nous puissions en délibérer avant fin novembre. Il serait donc bien qu'une note parte dès la fin du Conseil pour rappeler à chaque maire par écrit que vous devez nous transmettre vos souhaits de dérogation pour 2017 avant le Conseil du 25 novembre prochain.

S'agissant de cette délibération sur l'approbation du calendrier d'ouvertures dominicales pour Paris, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 7 abstentions. La délibération est néanmoins adoptée.

Je passe la parole à notre Vice-Président Luc CARVOUNAS pour la délibération concernant Quartz à Villeneuve-la-Garenne.

ADOpte A LA MAJORITE : 180 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS

13. Avis de la MGP sur la demande de création d'une zone d'activité commerciale pour le centre commercial Quartz à Villeneuve-la-Garenne

M. CARVOUNAS (PS-DVG)

Tout est dans le libellé de ce rapport. Selon le Code du travail, la préfecture des Hauts-de-Seine demande à la Métropole du Grand Paris son avis sur la décision prise par le Conseil municipal de Villeneuve-la-Garenne en juin dernier, de permettre au centre commercial Quartz de passer en zone commerciale, l'objet étant également de pouvoir créer au moins 150 emplois supplémentaires.

M. le Président

Tu proposes donc un avis favorable. Avez-vous des prises de parole ? Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 4 s'abstiennent. Qui ne prend pas part au vote ? 21. La délibération est néanmoins adoptée.

ADOpte A LA MAJORITE :

152 VOIX POUR

3 CONTRE

4 ABSTENTIONS

28 NE PREND PAS PART AU VOTE

14. Garanties sur le financement, la réalisation et l'utilisation du Centre aquatique de Seine-Saint-Denis, un des sites de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

M. le Président

De par la loi, la Métropole de Paris a la compétence en matière des Jeux olympiques, pour lesquels nous avons voté un vœu favorable il y a quelques mois en dépit de quelques abstentions et votes contre. Nous sommes en train d'intégrer le GIP. Je suis invité dimanche à l'Élysée où le Président de la République recevra le Président du Comité international olympique (CIO) avec toute l'équipe du GIP (LAPASSET, ESTANGUET, Anne HIDALGO, Valérie PÉCRESE) qui organisera les Jeux olympiques et où je représenterai la Métropole. Le Président de la Métropole siègera au Bureau du GIP. On nous a demandé de participer à l'aventure olympique et le Bureau a approuvé cette participation.

Je propose donc que nous prenions en charge la maîtrise d'ouvrage, mais sans la gestion, de la piscine olympique qui doit être créée et ce à hauteur de 16,8 millions d'euros sur huit ans. Cette contribution qui nous est demandée est la plus petite des différents acteurs. La Région, la Métropole, la Ville de Paris et l'Etat participent à l'ensemble du financement de 3 milliards d'euros pris en charge par le CIO, 3 milliards d'euros

apportés par la France, dont 1,5 milliard d'euros par le privé et 1,5 milliard d'euros par le public. Les contributions sont les suivantes :

- l'Etat : 1 milliard d'euros ;
- les collectivités : 500 millions d'euros ;
- la Seine-Saint-Denis (Département, communes, EPT) : 135 millions d'euros ;
- la Région : 145 millions d'euros ;
- Paris : 145 millions d'euros ;
- la MGP : 16,8 millions d'euros ;
- le Conseil départemental 92 : 38,8 millions d'euros
- le Conseil départemental 78 : 2,8 millions d'euros ;
- l'EPT Boucle nord de Seine : 3,3 millions d'euros
- la Ville de Marseille : 13,4 millions d'euros, parce que les compétitions de voile se passeront sur les bords de Marseille, dans la Méditerranée ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines : 2,8 millions d'euros.

Je rappelle publiquement que j'ai envoyé une lettre aux 51 maires riverains de la Marne et de la Seine pour qu'ils puissent me faire part de leur candidature, s'ils souhaitent et estiment avoir les qualités requises pour prétendre avoir un site de baignade, afin de répondre à la demande du GIP JO. Avant la fin de l'année, je réunirai les maires qui auront répondu candidats avec un représentant du comité du GIP olympique pour que nous leur donnions le cahier des charges qui est difficile. Je pourrai ainsi engager le travail avec le CIO et voir si vos sites peuvent être retenus comme sites de baignade. C'est un beau et intéressant projet pour la Métropole. Vincent CAPO-CANELLAS souhaite intervenir sur ce sujet.

M. CAPO-CANELLAS (UDI-UC)

Nous sommes ravis que la Métropole investisse dans ce beau projet qu'est la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de Paris 2024. Cet élément conforte la candidature. Vous avez rappelé les enjeux financiers en disant la modestie de notre participation. Je vous invite à poursuivre la réflexion sur la participation financière et à nous répondre sur les critères qui ont présidé au choix de ce dossier. Nous sommes ravis que cet équipement bénéficie d'un financement et nous voterons d'enthousiasme. Néanmoins, le territoire voisin de Paris Terres d'Envol dispose également d'équipements d'intérêt métropolitain. Nous aimerions comprendre pourquoi certains cas reçoivent une réponse positive et d'autres ne reçoivent aucune réponse et ne donnent lieu à aucun dialogue avec les territoires. Cette délibération positive doit être votée, mais j'aimerais que la Métropole étudie la répartition de son financement sur l'ensemble des territoires qui font l'objet d'investissements pour les Jeux olympiques. Les villes et territoires sont appelés à financer et il serait bon d'observer ensemble une règle d'égalité.

M. le Président

Le dossier des Jeux olympiques a débuté bien avant l'arrivée de la Métropole il y a six mois. Les discussions ont déjà eu lieu au sein d'une instance de réflexion antérieure au GIP, avec les acteurs essentiels que sont la Ville de Paris, la Seine-Saint-Denis, les présidents des EPT concernés et l'État. Le préfet de Région a mené ces discussions. A notre entrée dans les discussions, avec les responsables de la Métropole, on nous a demandé ce que nous souhaitons faire et j'ai demandé ce que nous pouvions faire. J'ai donc accepté la possibilité de nous impliquer dans le dossier de la piscine olympique, mais sans la gestion d'un lieu compliqué à gérer par la suite.

Je sais qu'un autre projet concernant le Colysée existe aussi, auquel La Métropole sera très attentive dans le cadre des subventionnements par le FIM qu'elle peut éventuellement apporter. Cela ne rentre pas dans le cadre des JO puisque ce projet n'est pas retenu pour les JO à ma connaissance.

Un intervenant

(Inaudible)

M. le Président

A ma connaissance, non. Je n'ouvrirai pas un débat sur le projet du Colysée. Je suis très soucieux de voir sortir ce très beau projet et la Métropole fera tout pour l'y aider. A cette heure, je n'ai pas connaissance qu'il soit retenu dans le cadre du GIP pour les Jeux olympiques, même si le Préfet CARENCO m'a confirmé souhaiter apporter son soutien à ce projet, indépendamment des JO. Ceci mérite d'être affiné. J'en parlerai à nouveau rapidement avec Monsieur CARENCO et je vous en informerai, Vincent, François et Monsieur BESCHIZZA. Jean-Louis MISSIKA.

M. MISSIKA (PS-DVG)

A mon tour, je me félicite de l'unité politique et territoriale entre Ville, Métropole, Région et État pour cette candidature de Paris aux JO de 2024. Cette délibération en est une illustration supplémentaire. Je rappelle que l'ambition d'Anne HIDALGO et de la Ville de Paris est d'avoir comme héritage majeur de ces JO la propriété de la Seine et de la Marne, permettant également de s'y baigner. La Maire de Paris a proposé d'organiser une des épreuves de natation dans la Seine, au cœur de Paris. Les deux sites olympiques de baignade seront au Trocadéro et au niveau du village olympique.

Vous avez envoyé un courrier afin d'élargir cette possibilité de baignades dans la Seine ou dans la Marne à quatre ou cinq lieux dans la métropole. Sur la base de cette démarche, la Maire de Paris, le Préfet de région et le Président de la MGP adresseront prochainement un dossier complet explicitant la méthode et annexant à la fois l'analyse produite par l'APUR qui couple sites potentiels et types d'aménagement possible et la cotation technique des sites. Vous aurez donc des éléments très précis pour pouvoir décider de la candidature de votre ville à ce principe de baignade en 2024, dans la Seine et la Marne.

M. le Président

C'est ce que j'appelle le cahier des charges. Nous sommes tout à fait d'accord, les choses seront faites ainsi.

Concernant le sujet important du Colysée, j'ai rendez-vous avec le président BESCHIZZA lundi pour en discuter. François voit le président du territoire et j'espère que nous trouverons une solution, parce que vous êtes tous attachés à ce projet. Vous pouvez compter sur le Président de la Métropole, dans la mesure où il existe et il joue un rôle, pour vous aider à passer à travers les arcanes de l'Etat et autres pour valoriser votre projet. Monsieur CESARI.

M. CESARI (LR-DVD)

Je me réjouis également de cette délibération, en soulignant qu'elle nous permet d'avoir une démarche commune. Elle met également en exergue la manière dont les élus, hors ville de Paris, peuvent soutenir la démarche de Paris en tant que ville emblématique pour cette candidature aux JO du point de vue français. Nous sommes capables de travailler en faveur d'autres territoires que les nôtres. Je souhaite et je sais que

cette réciprocité viendra à tout moment. Je ne doute pas que nous aurons le retour sur les sujets à aborder en fin de séance.

M. le Président

Vive la réciprocité, Monsieur le Président ! Monsieur BERTHAULT.

M. BERTHAULT (LR-DVD)

Je voudrais revenir sur l'appel à projets concernant les zones de baignade. Le cahier des charges sera particulièrement important. L'obtention d'un état sanitaire de baignades demande des contraintes techniques énormes. Sur ce dossier, nous ne devons pas oublier d'associer les opérateurs responsables de la dépollution de la Seine et de la Marne, à savoir le SIAAP, dont beaucoup d'administrateurs sont ici présents et qui a déjà beaucoup travaillé sur le sujet, afin de ne pas disperser nos forces et d'être efficaces sur les zones concernées.

M. le Président

Nous tiendrons compte de cette très bonne observation et nous associerons le SIAAP dans notre commission de travail. Je vous demande de voter. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Environnement**

15. Création de la commission consultative énergie

M. le Président

Monsieur GUIRAUD, Vice-président, rapporte.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Plusieurs d'entre nous se souviennent de nos débats au cours de la mission de préfiguration sur la question de la compétence énergie. Fallait-il que la Métropole exerce directement la compétence par absorption des syndicats ou ceux-ci devaient-ils continuer à exercer leurs prérogatives ? Un compromis a été trouvé, selon lequel les syndicats demeurent et la métropole est chargée par la loi d'organiser la cohérence des réseaux de production et de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, et de veiller à leur complémentarité. Il s'agit de coordonner l'action des différents intervenants ainsi que les investissements et de favoriser les échanges de données, dans la perspective du prochain schéma directeur de réseau de distribution d'énergie métropolitain dont nous lancerons prochainement la procédure d'élaboration.

Cette commission sera présidée par le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant. Elle se réunira au moins une fois par an à l'initiative du président ou de la moitié de ses membres. L'État et la Région Île-de-France pourront être invités à chaque réunion. Des réunions ouvertes aux opérateurs pourront se dérouler. La composition de 72 membres est la suivante :

- 20 membres de la Métropole du Grand Paris (le Président + 19) ;
- les représentants des communes de la métropole qui disposent d'un réseau de chaleur sur leur territoire ;
- un représentant de chacun des 13 syndicats de réseau et de chaleur ;

- 3 représentants pour le SIGEIF ;
- 3 représentants pour le SIPPAREC ;
- 3 représentants pour la Ville de Paris.

72 membres, dont 20 pour la Métropole du Grand Paris, composeront la commission consultative sur l'énergie. Une commission permanente chargée de préparer les travaux sera composée de 24 membres, dont 12 émanant de la Métropole du Grand Paris. La répartition peut se faire par la représentation proportionnelle au plus fort est qui donnerait la projection suivante, hors président puisqu'il est hors quota :

- Les Républicains : 8 membres à la commission consultative sur l'énergie, dont 5 à la commission permanente ;
- l'UDI : 2, dont 1 ;
- le Front de Gauche : 2, dont 2 ;
- le parti socialiste : 4, dont 3
- Europe Écologie les Verts : 1, dont 0. Une solution pragmatique devra être trouvée pour éviter cet écueil. Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler en Bureau ;
- Non-inscrits : 1, dont 1.

Les noms seront proposés et actés à la prochaine séance du Conseil métropolitain.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission environnement.

M. le Président

La désignation interviendra le 25, au cours de notre Conseil métropolitain. D'ici là, Monsieur CESARI et moi-même réunirons les présidents de groupe. Le cas échéant, nous étudierons les observations ou demandes reconventionnelles dans le souci de régler les problèmes. À partir des propositions et après l'aval des groupes politiques d'ici le 25 novembre, je proposerai à cette date une délibération avec les noms des membres de cette commission. Monsieur GUILLET.

M. GUILLET (LR-DVD)

Je suis intéressé par cette commission qui me paraît tout à fait logique et qui a fait l'objet d'une disposition législative dans la loi NOTRe adoptée dans un large consensus, ce qui était rare pour cette loi. Il y avait une certaine unanimité sur ce point. J'avais d'ailleurs participé à la défense de l'amendement correspondant à ce moment.

Pour cette mise en cohérence des schémas d'investissement des différentes énergies, je crois utile de ne pas oublier le gaz. Monsieur le Président, je demanderai un amendement. Au premier considérant, il s'agit d'ajouter « *et de gaz* » après « *réseau public de distribution d'électricité* ». Le GNV prendra une place très importante dans l'avenir et en particulier le bio GNV. Cela correspond à la délibération sur la qualité de l'air que nous examinerons ultérieurement. Ce petit oubli est regrettable.

M. le Président

Où intercalerais-tu cet amendement ?

M. GUILLET (LR-DVD)

En troisième ligne du premier amendement.

M. le Président

« *Distribution d'électricité et de gaz* », n'est-ce pas ? C'est fondé au coin du bon sens. Avant toute autre discussion sur cet amendement qui reprend un oubli de la délibération, avez-vous une opposition ? Pas d'abstention ? L'erreur est donc réparée. Nous rajoutons « *et de gaz* ».

Aujourd'hui, nous ne définissons aucun nom. J'ai compris qu'un problème interviendra pour la désignation d'une personne et je remets cela aux discussions des groupes. À ce jour, seules des discussions se sont tenues et nous scellerons l'accord à la prochaine réunion des présidents de groupes que je présiderai avec Éric CESARI afin que personne ne se sente lésé dans la constitution de la commission. Galla, je m'adresse à toi.

Mme BRIDIER (EC)

Si j'entends bien, nous n'actons pas la composition aujourd'hui puisque les discussions doivent encore avoir lieu alors qu'il me semblait qu'elles avaient eu lieu.

M. le Président

Nous actons la composition de la commission telle que présentée dans la délibération. Ensuite, nous nous mettrons d'accord entre les groupes. En cas de désaccord, la majorité décidera de la désignation. Nous ne pouvons pas faire cela maintenant. Je pense que tout le monde est d'accord pour que les groupes discutent entre eux. Les discussions entre présidents de groupes se passent dans un climat serein et de confiance. Nous le reportons à la discussion et fixons maintenant le périmètre de la commission, sans désigner les noms.

Qui s'oppose au périmètre de la commission tel que proposé ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité. Éric, tu prévois la réunion des présidents de groupes le plus rapidement possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. Désignation d'un représentant de la MGP au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Il s'agit de la commission consultative paritaire du SIPPAREC prévue par la loi Royal d'août 2015 qui instaure cette disposition pour tous les syndicats exerçant une compétence d'autorité organisatrice dans la distribution d'énergie sur le champ métropolitain. Elle intègre l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale et leur périmètre. Le représentant de la MGP au SIPPAREC pourra siéger à partir de la prochaine séance. Le Président propose la nomination de Monsieur Éric CESARI à cette commission consultative paritaire qui est présidée par Jacques JP MARTIN. Celui-ci a envoyé au Président OLLIER et à moi-même un message disant l'enthousiasme du SIPPAREC pour créer cette commission. Daniel BREUILLER qui siège ici est Vice-Président dudit syndicat.

M. le Président

Je rappelle les règles. Lorsque plusieurs postes sont à pourvoir, la majorité de la Métropole se situant à droite et au centre fait en sorte que la gouvernance plurielle s'exprime. Lorsqu'un seul poste est à pourvoir, la majorité le prend. C'est pourquoi M. CESARI est désigné. Qui s'abstient ? Personne. Qui s'oppose ? Personne. Unanimité.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Pour revenir sur votre propos, nous ne contestons pas la règle de représentation du courant majoritaire de l'hémicycle, mais cette règle n'est pas une loi d'airain. J'imagine que vous pourrez parfois faire preuve de souplesse en désignant, s'il le faut, un représentant de l'opposition sur une instance.

M. le Président

Pas dans le cas d'un seul poste à pourvoir. Je crois avoir fait preuve de suffisamment de souplesse jusqu'à maintenant pour que l'on ne m'en demande pas plus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Désignation d'un représentant de la MGP au sein de la commission consultative paritaire du SIGEIF

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Ce rapport est le même que le précédent, mais concernant cette fois le SIGEIF présidé par Jean-Jacques GUILLET. Pour les mêmes raisons que précédemment, il s'agit de désigner Madame Nicole GOUETA pour siéger à la commission consultative paritaire du SIGEIF.

M. le Président

Avez-vous des abstentions ? Des avis contraires ? Unanimité. Merci pour Nicole GOUETA. Monsieur BERRIOS pour la prochaine délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. Compétence GEMAPI

M. BERRIOS (LR-DVD)

La compétence GEMAPI reprend quatre des douze missions de l'article L212-7 du Code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin et d'une fraction d'un bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lacs ou plans d'eau incluant l'accès à ceux-ci ;
- la défense contre les inondations. C'est un élément fondamental de cette compétence ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. C'est un grand objectif de la Métropole qui permettra d'obtenir des sites de baignade dans nos fleuves et rivières.

Les objectifs de la GEMAPI visent :

- à mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- à favoriser la mise en place des programmes intégrés couvrant la gestion permanente des ouvrages hydrauliques et celle des milieux aquatiques ;
- à répondre aux défauts de structuration des maîtrises d'ouvrage pour répondre aux exigences de la DCE et des directives inondation.

Les enjeux pour la Métropole sont les suivants :

- identifier au plus tôt ce qui relèvera réellement de sa compétence, au regard de ces enjeux en matière d'ouvrage, d'aménagement et de périmètre, notamment avec un point sur les digues, ouvrages hydrauliques et bassins de vie concernés, la capacité et la potentialité de l'hydraulique douce (infiltration des eaux de pluie, désimperméabilisation, protection des zones humides ou prévention des zones d'expansion de crues) ;
- recenser et analyser à l'échelle de la métropole les démarches et projets prévus dans le cadre d'une succession de projets : Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2016-2021, avancement et cohérence des stratégies locales des gestions des risques d'inondation, programmes d'action et de prévention des inondations ;
- construire une gouvernance. Il s'agira d'identifier les acteurs actuels et futurs, à l'issue des changements institutionnels, afin de pouvoir organiser le principe de subsidiarité qui est cher à chacun d'entre nous, de veiller à la solidarité en amont et en aval, notamment pour la prévention et le risque d'inondation, et d'éviter les manques dans les maîtrises d'ouvrage, notamment dans les transferts ou l'adhésion à des syndicats mixtes, tels que le futur EPTB issu de la transformation de Seine Grands Lacs. Nous devons donc veiller à ce que les syndicats existants soient le socle d'intervention pour la métropole. Le groupe de travail veillera à en déterminer les actions.
- mesurer la responsabilité technique, pénale et financière de la Métropole du fait de cette compétence. Il s'agira d'en mesurer la portée pour chacun d'entre nous et pour la Métropole et elle doit être mise en cohérence avec notre capacité d'intervention. Cette compétence permet et nécessite de faire le lien avec les compétences autres de la MGP (aménagement, plan climat) et des territoires (urbanisme, assainissement).

La délibération proposée est une prise en compte thématique avec un groupe de travail au sein de la commission environnement, lequel permettra de rassembler et d'identifier tous les acteurs pour une vision claire de l'ensemble des enjeux et de la façon dont nous pourrions avancer ensemble avec des discussions avec tous les élus des collectivités concernés et groupements concernés. La participation à la commission de préfiguration du futur syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs est un élément déterminant pour être efficaces. Ce sont également des travaux et études pour l'élaboration d'une stratégie métropolitaine pour la désimperméabilisation des zones humides et la biodiversité.

Cette délibération est très importante sur une compétence qu'il nous appartiendra d'affiner *in fine*.

M. le Président

Merci. Je fais partie des maires dont la ville a en partie été inondée le 3 juin dernier. Nous avons décidé de créer un fonds de concours de 1 million d'euros pour aider les villes concernées. Après en avoir discuté avec notre Vice-Président GEMAPI Sylvain BERRIOS, j'ai personnellement pensé que nous ne pouvons pas attendre 2018 pour prendre la compétence GEMAPI. La crue centennale attendue aura peut-être lieu, et, après sept mois de capacité de nous investir, nous ne pouvons pas attendre que la gauche ou la droite prennent des décisions qu'ils n'ont jamais prises. La coordination sur l'ensemble du bassin versant de l'amont jusqu'à l'aval n'a jamais été réellement réalisée. Si nous ne parvenons pas à réaliser cette coordination pour essayer d'instaurer des moyens techniques, de décider d'ouvrages à construire, rehausser ou modifier, je me considérerai comme responsable – pénalement de plus – de ne pas avoir fait notre devoir pour empêcher que Paris et sa région ne soient dévastées par la crue centennale. Cela doit être notre sens de la

responsabilité de façon collective. Nous devons utiliser nos compétences et notre pouvoir. Notre Vice-Président l'utilisera avec moi.

Lors de ma rencontre avec Monsieur MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, avant-hier, j'ai compris qu'il existait un problème de concurrence pour nous organiser et des difficultés pour fixer nos objectifs en commun. Que cela plaise ou non, nous fixerons les objectifs de la métropole puisqu'elle a une compétence et nous tendrons la main à tous les acteurs pouvant travailler avec nous. Nous prendrons les décisions.

Je vous demanderai d'ailleurs de valider une décision que j'ai prise à Saint-Maur dans un colloque début juillet sans vous avoir consultés au préalable. Il s'agit de la vanne écluse de Saint-Maur capable de faire baisser de 40 centimètres le niveau d'eau, dans une sorte de cercle de 200 000 habitants menacé par l'eau qui l'entoure. Sans l'accord du Président CARREZ, j'ai décidé de 250 000 euros de subventions pour la vanne écluse de Joinville.

En montrant notre capacité à nous investir dans des dossiers efficaces, nous pourrions nous montrer capables de réunir tout le monde. Avec le maire de Troyes BAROIN, le député de la marne COURSON et ses associations, les présidents GUIRAUD et BERRIOS, Daniel BREUILLER et moi-même allons nous mettre au travail. Nous demandons votre soutien et d'accepter d'anticiper la prise en compte de la compétence dès le 1^{er} janvier prochain. Daniel BREUILLER, Nicolas BONNET et Luc CARVOUNAS ont demandé la parole.

M. BREUILLER (EC)

Nous nous réjouissons de cette délibération et lui apporterons tout notre soutien. La GEMAPI est une compétence essentielle et nécessite l'engagement et la responsabilité de chacun, de même que l'engagement de l'État qui, au vu des enjeux et des risques, ne devrait pas échapper au financement et à la solidarité sur ces sujets. La prise de compétence dès le 1^{er} janvier 2017 marque un volontarisme de la MGP que nous soutenons.

La GEMAPI suppose un travail partenarial et une approche systémique. Concernant le travail partenarial, nous pourrions nous appuyer sur l'EPTB Seine Grands Lacs et les syndicats comme de précieux outils avec de hauts niveaux de compétences, tout en trouvant une coordination avec eux. Face au risque d'inondation, traitant très souvent des ouvrages, nous avons approuvé votre décision concernant la vanne Joinville. Nous devons également avoir une pensée systémique et nous attacher à prévenir et à guérir les épisodes difficiles, d'abord en luttant contre l'imperméabilisation des sols, en développant les toitures plantées et des modes constructifs plus attentifs à la rétention des eaux directement dans les sols. 50 000 hectares, soit 8 % des surfaces agricoles en Île-de-France, ont disparu en 30 ans. Un programme de plantation d'arbres soutenu permettrait également de contribuer à ces enjeux. Un chêne est capable de stocker 200 litres d'eau par jour et l'ensemble des arbres de New York stocke 3 milliards de litres d'eau. La plantation de 10 000 arbres nous éviterait de rejeter plus de 1,5 million de litres d'eau dans ces épisodes de crue. La nature peut être un facteur de gestion des eaux, d'économie et de qualité de vie.

La GEMAPI est aussi la renaturation et les zones humides, notamment la Bièvre dont la réouverture est très attendue dans ma commune d'Arcueil après L'Haÿ-les-Roses. Je souhaite que ce dossier porté par le Conseil départemental soit repris très rapidement par la Métropole, en lien avec les maîtrises d'ouvrages existants. Cette prise de compétence ne vise pas à ralentir les dossiers en cours, mais à les accélérer et à les amplifier. Notre engagement aux côtés de Sylvain BERRIOS et vous-même sera sans faille pour ces enjeux essentiels.

M. le Président

En tant que Vice-Président, tu peux lancer un programme de 10 000 arbres contre la crue et nous te soutiendrons. Nicolas BONNET.

M. BONNET-OULALDJ (FdG)

Je partage les propos du Président et de Daniel BREUILLER. Nous sommes face à un risque d'inondation et l'alerte de juin nous rappelle que cela peut arriver à tout moment. Que nous soyons nombreux, rassemblés et unis autour de cette question pour éviter le pire est une bonne chose. Je me félicite de l'état d'esprit de la Métropole qui a pris la compétence GEMAPI et dans l'histoire précédente. Les EPTB peuvent être un socle essentiel.

Monsieur le Président, je partage votre ambition de pouvoir avancer sur de futurs ouvrages, notamment pour le projet de la Bassée, prioritaire pour nous et qui sera éventuellement suivi par d'autres projets, mais, de fait, les ouvrages existants et le personnel resteront propriétés du futur syndicat mixte. Nous devons nous assurer que les ouvrages existants soient maintenus dans leur entretien et dans leur fonctionnement et que le personnel très efficace, impliqué et d'une haute technicité puisse être rassuré. J'appelle à votre vigilance sur le travail effectué depuis des années. J'ai visité cet été le barrage-réservoir de Seine à côté de Troyes et l'étiage porté par ce barrage est très important et va au-delà de Paris. Sans ce barrage, Troyes aurait été inondé lors de la crue de juin.

Nous avons donc la responsabilité en aval et en amont de Paris, mais aussi de tous les territoires impactés. Nous devons nous interroger sur le périmètre en termes de gouvernance et nous appuyer sur les compétences et sur les personnels du futur syndicat mixte EPTB.

M. le Président

C'est ce que nous avons l'intention de faire. Monsieur CARVOUNAS.

M. CARVOUNAS (PS-DVG)

Je salue cette délibération au nom du groupe des élus socialistes et divers gauche, de même qu'à titre personnel en tant que maire d'Alfortville puisque, à la confluence de la Seine et de la Marne, ma ville serait la première à être touchée, et totalement inondée en cas de crue centennale. Avec la compétence GEMAPI, la Métropole du Grand Paris affiche son ambition d'agir et d'adapter son action aux préoccupations de ses communes et territoires. Nous nous souvenons des difficultés lourdes, craintes et dégâts entraînés par l'impressionnante crue de mai et juin derniers. Malgré son ampleur inhabituelle, un tel épisode n'est pas exceptionnel et l'échelle métropolitaine est la plus pertinente pour intervenir sur ce sujet.

Nous souscrivons pleinement à la démarche proposée dans cette délibération, qui permet d'anticiper au mieux la prise de compétence concrète de la GEMAPI par la Métropole du Grand Paris et qui découle de la richesse des travaux déjà menés sur le sujet, tels que le colloque organisé à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés. Avec cette délibération, nous réaffirmons aussi le souhait partagé de valoriser notre lien à l'eau qui est le trait d'union de notre territoire. Nous sommes ravis de la création actée lors de notre précédent Bureau d'un groupe de travail autour de Michel HERBILLON sur le transport fluvial. D'autres projets seront probablement étudiés à l'avenir, sans compter le développement des zones de baignade en zones naturelles évoqué précédemment. La prise de la compétence GEMAPI par la métropole fait donc pleinement sens.

M. le Président

Nous votons. Qui est pour ? Avis contraires ? Aucun. Abstentions ? Merci pour cette unanimité. C'est un grand encouragement pour nous tous, mais nous aurons besoin de tout le monde pour le travail important à réaliser. Daniel GUIRAUD pour la délibération suivante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. Programme d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et en faveur de la transition énergétique : la métropole roule propre !

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Il s'agit d'une aide financière à la personne physique résidant dans la métropole du Grand Paris pour substituer à un véhicule ancien polluant un véhicule récent propre. Monsieur le Président, je souscris entièrement à votre évocation de notre responsabilité juridique et morale par rapport à l'environnement. Dans le domaine de la prévention des inondations et des milieux aquatiques, comme dans le domaine de la pollution de l'air, il est clair que nous portons une grande responsabilité morale pour l'avenir. S'agissant de responsabilité juridique, à l'instar des Américains, j'imagine que des citoyens pourraient ester en justice collectivement pour dénoncer la contraction de maladies graves par leurs enfants à cause de la pollution de l'air. Il s'agit donc d'une obligation de moyens et de résultats pour réduire la pollution de l'air.

Le programme qui vous est proposé a recueilli l'avis favorable de la commission environnement. Il s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air de la compétence environnement de la Métropole du Grand Paris. Je rappelle l'objectif sanitaire et son extrême urgence en termes de traitement. Récemment, une étude de l'agence santé publique attestait de 6 600 décès prématurés chaque année, deux ans plus tôt que prévu, dans la métropole du Grand Paris. La pollution tue et plus personne ne peut dire qu'il ne savait pas.

En termes de réduction des émissions, les objectifs sont assez clairement fixés par :

- le schéma régional climat air énergie de 2012 qui traite largement de la réduction des gaz à effet de serre émanant de la circulation routière ;
- la loi Royal de 2015 qui prévoit un seuil de - 40 % d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;
- la COP 21 qui prévoit entre - 40 et - 70 % de gaz à effet de serre d'ici 2050 avec un objectif maximum de + 2 °C à la fin du siècle ou - 70 à - 95 % de réduction avec un objectif de + 1,5 °C.

À partir du constat inquiétant connu, les meilleurs moyens doivent permettre d'atteindre les objectifs définis. La Métropole du Grand Paris a déjà participé à plusieurs colloques, tels que Cities for Air au CESER le 27 juin dernier, de portée internationale. Le plan climat air énergie, lancé par le Conseil du 23 mai et doit être élaboré d'ici fin 2017 en liaison avec les établissements publics territoriaux. Il existera plusieurs plans climat, à savoir un métropolitain et d'autres territoriaux. Nous sommes lauréats de l'appel à projets lancé par le ministère de l'Environnement Ville respirable en cinq ans. Nous avons candidaté au projet européen Life pour financer des actions dans le cadre des territoires. Nous participons également au pacte État avec les quinze métropoles françaises signé par le Président OLLIER le 6 juillet dernier sur le thème de la résilience dans nos métropoles. A l'avenir, nous travaillerons sur un plan vélo, dans le cadre « Inventons la métropole, l'exigence environnementale » et sur le fonds air bois de l'ADEME.

S'agissant du programme présent, les véhicules concernés sont des véhicules thermiques, âgés de vingt ans, propriétés d'une personne depuis au moins un an afin d'éviter des contournements et un effet d'aubaine, à remplacer par un véhicule neuf ou d'occasion de moins de cinq ans, électrique, GNV (Gaz naturel pour véhicules) ou hybride essence classé A par l'ADEME par un achat ou un leasing (location avec option d'achat). Dans chaque cas, un financement sera apporté par la Métropole, à savoir :

- 25 % du prix de base hors option et hors bonus éventuel de l'État dans un plafond de 5 000 euros ;
- pour les deux-roues : 25 % avec un plafond de 1 000 euros.
- pour les vélos à assistance électrique : 25 % avec un plafond de 500 euros.

Les deux-roues thermiques doivent être remplacés par des deux-roues électriques ou par des vélos à assistance électrique.

Le budget consenti par la Métropole s'élève à 5 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat. Les 1 000 premiers dossiers seront traités. Nous ne connaissons pas le rythme d'avancement de ce programme, mais nous procéderons à des évaluations régulières, au moins annuelles. Les dossiers de candidature traités par l'administration de la Métropole seront validés au fur et à mesure par le Bureau.

Dans un deuxième temps, nous réfléchirons et expertiserons la faisabilité, pour de nouveaux conducteurs âgés de 30 ans et titulaires du permis depuis au moins un an, d'acheter un premier véhicule propre, mais la question sociale se pose alors. Si nous pouvons imaginer que les propriétaires de véhicules de 20 ans pour un quatre-roues ou 16 ans pour un deux-roues ne sont pas les plus grands bourgeois de la métropole, nous ne subventionnerons pas quelqu'un ayant les moyens de s'acheter un véhicule neuf. Il s'agira donc de considérer un coefficient familial et un taux d'effort qui supposent un travail d'expertise important. Nous en étudierons donc la faisabilité.

S'agissant d'une aide aux artisans propriétaires d'un véhicule utilitaire diesel polluant et n'ayant pas les moyens d'acquérir un véhicule propre, nous sommes suspendus à une autorisation sollicitée par le Président OLLIER auprès de Présidente de la Région Île-de-France, car le régime des aides aux entreprises directes et indirectes instaure un chef de file de la Région. Nous ne pouvons donc intervenir qu'en additionnalité ou par délégation de la Région, sur l'exemple de Paris pour un dispositif de même nature.

Nous ouvrirons un site internet qui sera greffé sur celui de la Métropole. Prochainement, vous disposerez d'un kit dématérialisé et pourrez informer les 131 collectivités de la métropole de ce dispositif de lutte contre la pollution de l'air en faveur de la transition énergétique « La métropole roule propre ».

M. le Président

Merci. Yves CONTASSOT, puis Patrice CALMEJANE.

M. CONTASSOT (EC)

En décidant d'inciter les propriétaires de vieux véhicules polluants à ne plus les utiliser, la Métropole envoie un signal positif quant à sa volonté de s'engager pour la qualité de l'air. Cependant, le projet tel que présenté pose quelques soucis.

Il repose avant tout sur le principe de continuer à utiliser une voiture, au détriment d'un report modal vers les transports en commun. Bien que l'utilisation d'un véhicule reste souvent nécessaire en périphérie, contrairement au territoire parisien, nous aurions aimé la prévision de quelque chose pour les personnes

abandonnant leur véhicule au profit des transports en commun. Par ailleurs, aucun justificatif n'est demandé concernant la résidence principale sur le territoire de la métropole prévue à l'article 1. De même, le principe de fixer le pourcentage du prix d'achat avant bonus n'a pas mesuré toutes les conséquences. Dans l'exemple d'un petit véhicule, la subvention métropolitaine ajoutée au bonus de l'État permet de prendre en charge plus de 60 % du prix du véhicule, sans compter les éventuelles aides locales. Nous aurions souhaité que la subvention porte sur le prix net, après déduction des autres aides, pour pouvoir financer davantage de bénéficiaires. De même, il n'y a pas de limite au prix d'achat du véhicule. Les véhicules électriques par exemple coûtent moins de 40 000 euros pour 92 % d'entre eux et jusqu'à 230 000 euros. Ces derniers seront-ils également subventionnés ? En combinant ces deux modifications, nous estimons que le nombre de bénéficiaires pourrait être augmenté de 30 à 50 % sans augmenter l'enveloppe globale.

Bien que nous soyons satisfaits de l'intégration des vélos dans le dispositif, celui-ci devra prévoir plus d'équité entre les « grands Parisiens » et les Parisiens, car Paris aide quasiment dans les mêmes proportions que la métropole. Enfin, nous souhaiterions que les conditions de ressources envisagées soient précisées. Il nous semblerait assez logique de fixer un plafond de ressources pour tout le monde et non seulement aux jeunes nouveaux conducteurs. La justice sociale et la justice environnementale doivent être associées pour aider les personnes ayant le moins de ressources et ne pouvant pas changer leur véhicule.

Nous voterons cette délibération, mais souhaitons une amélioration du dispositif pour davantage de bénéficiaires à coût constant global.

M. le Président

Le débat relève quelques problèmes pouvant être discutés pour améliorer la délibération. Le justificatif de la résidence doit effectivement être prévu. Les différents cumuls peuvent également se heurter au plafond. Nous devons examiner et affiner les choses. Sur le plan social, je ne rouvrirai pas les discussions qui ont déjà eu lieu. Patrice CALMEJANE.

M. CALMEJANE (LR-DVD)

Dans notre territoire T9, le taux de motorisation reste supérieur à 92 %, contrairement à Paris où il est descendu en dessous de 50. Les habitants du territoire Grand Paris Grand Est ont encore besoin de voitures en attendant l'arrivée du Grand Paris Express devant faire baisser le taux de motorisation.

La délibération appelle une mise au point, car elle évoque par écrit l'électrique hydrogène hybride essence – le gaz disparaît donc -, alors que l'on parle de GNV à l'oral.

Les artisans constituent effectivement une difficulté, car il n'est pas facile pour eux de renouveler le parc, ils ne sont pas toujours propriétaires et les adresses ne sont pas toujours en région parisienne. Il sera compliqué de trouver des réponses à leurs besoins.

Concernant le cumul des bonus, le problème se réglera avec le projet de loi de finances 2017 qui prévoit un seul bonus pour les véhicules électriques.

M. le Président

Nous rajouterons le GNV. C'est une bonne correction. Pour le reste, le débat dépasse ce Conseil métropolitain et interviendra dans la commission concernée. S'agissant des artisans, le projet s'adressait

initialement uniquement à eux et cela avait du sens. Malheureusement, nous ne pouvons pas avoir la délégation pour l'instant. Nous pourrions revoir les choses si le Conseil régional nous la donne. Monsieur LAFON a demandé la parole, puis Madame BARATTI-ELBAZ et Madame BELHOMME.

M. LAFON (UDI-UC)

Ma remarque ne porte pas sur le détail du dispositif, qui ne nous pose pas de difficultés, mais sur le fondement de cette délibération selon laquelle « *la Métropole du Grand Paris compétente en matière de pollution de l'air, qui regroupe 131 communes de la zone dense, constitue une échelle pertinente pour engager une action coordonnée et efficace en partenariat avec les territoires* ». Cette phrase est une belle affirmation. Selon les propos du Président sur la compétence GEMAPI, je souhaite aussi que la Métropole se saisisse pleinement et totalement de la compétence en matière de pollution de l'air. Ma remarque fait référence à des décisions prises il y a quelques semaines par la Ville de Paris, qui auraient dû être abordées dans cet hémicycle du fait de leur portée métropolitaine.

M. le Président

Merci. Madame BARATTI-ELBAZ.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)

Je salue également cette délibération qui marque un début opérationnel de notre métropole puisqu'elle nous permettra d'aider de manière significative certains conducteurs à rouler en polluant moins. Ce projet s'inscrit dans un plan d'action important pour assumer notre responsabilité collective de lutte contre la pollution de l'air. Au-delà des actions déjà citées, Monsieur le Président, vous avez souhaité mettre en place deux groupes de travail, respectivement sur la mobilité durable et sur les transports de personnes sur le fleuve auquel je participerai. En tant qu'élus parisiens ou de la métropole, nous avons déjà commencé à agir dans nos communes pour lutter contre la pollution de l'air.

J'espère que la Présidente de la Région Île-de-France répondra favorablement à votre demande officielle, pour que cette aide puisse aussi bénéficier aux professionnels souvent dépendants de leur véhicule pour exercer leur métier sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi qu'à tous les habitants de la métropole. Il serait un comble que la Présidente de la Région Île-de-France nous interdise d'exercer cette compétence qui ne lui coûterait rien et nous veillerons à sa réponse.

M. le Président

Merci. Jacqueline BELHOMME.

Mme BELHOMME (FdG)

Avec son soutien financier aux particuliers à l'achat d'un véhicule électrique, hydrogène ou hybride essence, la Métropole du Grand Paris veut s'inscrire dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre qui est un enjeu de santé publique et une urgence concrète avec près de 6 200 morts par an dans notre métropole et deux ans d'espérance de vie en moins.

L'aide proposée par la MGP est une première démarche, mais insuffisante. Les dossiers déposés seront réservés aux 1 000 premiers demandeurs, faute de fonds suffisants. Pour l'achat d'un véhicule thermique, l'aide peut atteindre 5 000 euros sans critère de revenus. L'aide porte sur 25 % du prix d'achat du véhicule hors options et hors bonus éventuel de l'État. Une personne pouvant acheter un véhicule de 20 000 euros

serait susceptible de se faire aider pour cet achat. Pour nous, le critère de revenus est indispensable et tout particulièrement pour les jeunes. Il doit s'appliquer dans toutes nos politiques et dès maintenant plutôt que dans un deuxième temps comme proposé dans la délibération, pour faire valoir la justice sociale qui fait tant défaut dans le Grand Paris.

La lutte contre la pollution atmosphérique ne se fera pas sans la population et en particulier sans les moins fortunés. Les véhicules propres restent trop inaccessibles au plus grand nombre. Les personnes ayant de faibles moyens et non seulement les jeunes achètent des véhicules anciens, souvent diesel et polluants. Pour les élus du Front de Gauche, la Métropole du Grand Paris n'a pas vocation à financer les personnes ayant les moyens de les acquérir. Nous nous abstenons sur cette délibération si elle n'intègre pas de critères sociaux dès maintenant, d'autant que nous nous demandons si la Ville de Paris et l'État qui proposent déjà des aides pour l'achat de véhicules électriques et hybrides entre autres se sont rapprochés pour essayer de créer un effet de levier et rendre notre soutien plus efficace au plus grand nombre.

Par ailleurs, je souligne l'importante décision de la capitale de fermer les voies sur berges.

M. le Président

Vous dépassez vos deux minutes et le débat ne porte pas sur les voies sur berges. Il sera ouvert par certains de vos collègues après les délibérations et vous pourrez vous exprimer. Le débat actuel concerne seulement « métropole roule propre ». Vous avez dû évoquer le sujet en commission du développement durable.

Mme BELHOMME (FdG)

Oui, mais les sujets abordés en commission ne sont pas forcément retenus.

M. le Président

Merci. Vincent CAPO-CANELLAS intervient avant le vote.

M. CAPO-CANELLAS (UDI-UC)

Je salue l'intérêt de cette initiative et je voudrais que nous prenions conscience ensemble de la problématique financière. Je ne pense pas que nous pourrions nous limiter aux 1 000 premiers dossiers et je crains un engorgement sur ce sujet. L'aspect financier doit être revisité. Dans l'hypothèse de 5 000 euros, nous aboutirons à des montants colossaux. Nous votons cette mesure, mais, par un effet d'aubaine, les 1 000 dossiers seront vite remplis et nous serons incapables de faire face à la demande. Je ne suis pas certain que l'approche financière soit à la hauteur du fond de cette mesure qui peut s'avérer extrêmement coûteuse, éventuellement jusqu'à des dizaines de millions d'euros. Ce choix est peut-être justifié, mais il serait bon de l'évaluer clairement dès aujourd'hui et d'instaurer le système financier correspondant.

M. le Président

Le Vice-Président chargé des finances Gilles CARREZ ne peut travailler qu'avec le budget donné à travers la loi votée par la majorité actuelle. Je suis violemment opposé aux conditions budgétaires imposées par le Parlement. Le budget de la Métropole ne suffit pas par rapport à l'investissement. Nous nous tiendrons donc à la limite des 1 000 premières demandes que nous avons fixée pour ne pas nous laisser déborder par une demande incontrôlable. Selon l'évolution des choses, nous pourrions nous réunir pour en discuter si nécessaire. Je passe la parole au Président de la commission Développement durable et Environnement, Robin REDA.

M. REDA (LR-DVD)

L'ensemble de la commission du développement durable est unanimement favorable à cette délibération. N'y ayant pas vu Madame BELHOMME, nous n'avons pas pu échanger sur les dossiers qu'elle a évoqués. C'est la volonté de rendre la métropole très rapidement agile sur ces sujets environnementaux et notamment sur la pollution de l'air. Malgré les imperfections des textes que nous votons, nous pourrions entraîner des partenaires tels que la Région en nous engageant dans cette démarche. Je m'engage également à demander le renforcement de ces dispositifs auprès de la Région.

M. le Président

Suite à ce riche débat, je vous demande de voter sur la délibération avec les deux modifications techniques proposées. Daniel.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Le programme n'étant pas lancé, nous ne pouvons pas l'évaluer *a priori*, mais nous le ferons au fur et à mesure du déroulement de l'opération. En cas de modification de la loi de finances sur les bonus, la métropole pourra revisiter le dispositif à tout moment, mais il n'est pas question de reporter le début de l'action. Le dispositif n'est certes pas optimum et ne répond pas à toutes les questions. Malgré les dispositions d'ores et déjà prises, si le justificatif de résidence et le cumul génèrent des difficultés dans la pratique, nous pourrions corriger le dispositif en cours de route. S'agissant du critère de revenus, les propriétaires d'un véhicule de 20 ans ont la plupart du temps des revenus modestes. La question des revenus et du critère social se pose dans l'hypothèse de l'aide à l'acquisition d'un premier véhicule. Enfin, nous n'avons pas pu nous adresser aux artisans comme nous le souhaitions de prime abord, car nous n'avons pas reçu une réponse assez rapide de la part de la Région. Le cas échéant, nous pourrions enclencher un dispositif pour associer les artisans au programme.

M. le Président

Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Ce sont les présents du Front de Gauche en entier. Elle est néanmoins adoptée. Nous entrons maintenant dans des délibérations plutôt financières. Je passe la parole à notre Vice-Président des Finances, Gilles CARREZ.

ADOPTE A LA MAJORITE :

159 VOIX POUR

28 ABSTENTIONS

- **Finances**

20. Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

M. CARREZ (LR-DVD)

La première délibération financière concerne la taxe sur les surfaces commerciales. Il s'agit de fixer le coefficient multiplicateur. Cette taxe a été affectée aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle en 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle est affectée à la Métropole du Grand Paris. Elle représente une recette de 54 millions d'euros. Depuis cinq ans, les collectivités locales ont fixé des coefficients multiplicateurs différents selon les territoires, dans les limites prévues par la loi entre -20 % et + 20 %, et dont la moyenne pondérée s'élèverait à 1,02. Il vous est cependant proposé de conserver le

coefficient multiplicateur de 1, dans la mesure où 70 % de la recette de 54 millions d'euros relevant de la TASCOM est fixé à ce coefficient, notamment la TASCOM perçue par la Ville de Paris. Notre métropole aura le coefficient le plus faible, les autres grandes métropoles de province se situant entre 1 et 1,2.

M. le Président

Merci. À nouveau, vous démontrez l'utilité de la métropole puisqu'elle prend 1 million d'euros pour compenser et maintenir aux communes la TASCOM.

M. CARREZ (LR-DVD)

La bonne affaire concerne les surfaces commerciales dans des communes à 1,20, car elles bénéficieront d'une baisse de TASCOM par effet d'aubaine.

M. le Président

Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

M. CARREZ (LR-DVD)

C'est probablement la délibération financière la plus importante de cet après-midi. Nous créons ce fonds d'investissement métropolitain. Dès 2016, il est doté de 70,9 millions d'euros. Il permettra de financer soit des projets d'origine métropolitaine – puisque la MGP peut proposer des projets – soit d'origine communale ou venant d'établissements publics territoriaux. Ces projets doivent s'inscrire dans les compétences actuelles de la MGP, à savoir le développement durable ou le développement économique. S'agissant de sa modalité de fonctionnement, le fonds apportera des subventions dans la limite de 50 % de l'assiette subventionnable, qui sera égale au montant de l'investissement moins les subventions reçues par ailleurs conformément à la règle normale, et dans la limite de 1 million d'euros. Je laisse le Président présenter la procédure, puisqu'un comité de sélection des projets devra être créé. Le Bureau décidera de retenir les projets après l'avis de ce comité.

M. le Président

Comme nous l'avons promis, nous rentrons dans la phase opérationnelle de notre fonds d'investissement, qui permettra de répondre aux demandes des communes. Une cinquantaine de demandes nous est parvenue pour des subventions concernant le fonds d'investissement métropolitain. Ce comité de sélection des projets veillera à la correspondance des projets par rapport aux compétences de la Métropole et au respect des critères financiers. Le fait de montrer sa capacité à apporter des soutiens financiers est un élément essentiel pour la Métropole, pour fédérer les maires autour d'elle.

Nous nous sommes entendus avec Gilles CARREZ pour constituer le comité de sélection. Gilles CARREZ, Jean-Yves LE BOUILLONNEC et moi-même le piloterons. Nous avons demandé aux vice-présidents André SANTINI, Éric CESARI, Daniel-Georges COURTOIS, Daniel BREUILLER et Daniel GUIRAUD, compétents dans les différentes activités, aux présidents de groupes Catherine BARATTI-ELBAZ, Bernard GAUDUCHEAU, Galla BRIDIER et Patrice LECLERC et au vice-président chargé de l'aménagement du territoire Georges SIFFREDI d'y participer. Le comité aura ainsi une vision technique et politique dans un souci de transparence sur la mise

en place de ces subventions. Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Président de la commission des finances, a la parole.

M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)

J'ai trois observations. Premièrement, il s'agira d'éclairer les collègues ayant déjà déposé leur demande pour leur permettre d'étendre celle-ci selon les critères définis. Deuxièmement, nous travaillons dans le cadre des compétences de la Métropole du Grand Paris, mais la commission des finances a émis l'hypothèse de faire évoluer les critères en fonction de l'évolution de l'activité de la Métropole ou de ses nouvelles compétences éventuelles. Troisièmement, en commission des finances, plusieurs collègues ont suggéré d'étudier la question du soutien différencié dans les domaines en fonction des réalités territoriales, au nom des enjeux de la solidarité et du travail d'accompagnement des territoires. Un collègue a demandé à connaître l'état d'avancement de la réalisation de l'observatoire financier métropolitain qui sera pour nous un outil pour travailler sur les enjeux de soutien différencié.

M. le Président

Olivier KLEIN.

M. KLEIN (PS-DVG)

Au nom du groupe socialiste, je me réjouis de cette délibération extrêmement importante pour notre Métropole puisqu'elle l'inscrit dans la concrétisation de ses actions. Nous comprenons que ce fonds métropolitain devra évoluer en fonction des compétences de notre Métropole, mais celles-ci - développement durable et économique - sont déjà extrêmement importantes. Lors des réunions des commissions, le développement durable devra être pris dans son acceptation la plus large possible avec ses trois piliers : les dimensions environnementale, économique et sociale. Vous devrez considérer la dimension sociale en étudiant les demandes des collectivités territoriales ou communales pour percevoir l'aide du fonds métropolitain.

Dans ses choix, notre Métropole doit rester solidaire et participer au rééquilibrage entre ses différents territoires pour être toujours plus forte.

Ce fonds métropolitain a été constitué en grande partie par la dotation d'intercommunalité de la Ville de Paris et par celle de communes « isolées » présentes dans les territoires les plus fragiles. Il semblerait juste que cette redistribution considère la dimension des territoires constitués d'anciennes communes isolées qui n'ont pas cette dotation d'intercommunalité pour se développer.

M. le Président

Merci. Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie. Gilles CARREZ.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. Fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations

M. CARREZ (LR-DVD)

Il est proposé de créer ce fonds de concours et de le doter de 1 million d'euros. Une cinquantaine de communes ont subi des sinistres lors des dernières inondations. Nous examinerons – et j'espère approuverons – trois demandes de subvention.

M. le Président

Nous avons déjà délibéré sur le principe de ce fonds de concours. Avez-vous des abstentions ? Des oppositions ? Il est adopté. Tu présentes les trois délibérations sur les communes ayant demandé le concours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Approbation de la convention fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations – Villeneuve-le-Roi

24. Approbation de la convention fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations – Villeneuve-Saint-Georges

25. Approbation de la convention fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations – Sucy-en-Brie

M. CARREZ (LR-DVD)

La commune de Villeneuve-le-Roi a été très sinistrée. Ses équipements municipaux ont subi des dégâts s'élevant à près de 1,3 million d'euros. Elle bénéficiera d'une aide de la Région plafonnée à 49 000 euros et d'une aide de l'État par le biais de la préfecture du Val-de-Marne. L'essentiel serait apporté par la Métropole du Grand Paris, soit un soutien proposé dans un plafond de 599 000 euros.

M. le Président

Proposes-tu d'apporter le soutien au niveau du plafond ?

M. CARREZ (LR-DVD)

L'octroi d'un fonds de concours en investissement d'un montant maximum de 599 000 euros. Ce n'est pas un montant négligeable. La délibération est ainsi rédigée.

M. le Président

C'est le plafond et non notre subvention. La subvention est donnée sur le principe des preuves apportées sur les dégâts matériels sur les équipements publics. Je ne dispose pas de la liste de ces dégâts pour la ville de Villeneuve-le-Roi.

M. CARREZ (LR-DVD)

Elle figure dans le rapport et les dégradations s'élèvent à 1 247 000 euros.

M. le Président

Je confonds avec Villeneuve-Saint-Georges. Nous voterons les trois en même temps.

M. CARREZ (LR-DVD)

Selon ma compréhension de la délibération, par rapport à 1,3 million d'euros de travaux à faire suite aux inondations à Villeneuve-le-Roi, le fonds de concours est octroyé pour un montant maximum de 599 000 euros. Je ne connais pas le montant précis retenu, mais le plafond est 599 000 euros.

M. le Président

Je suis d'accord. Cette délibération permet d'enclencher la subvention. C'est le montant maximum de la délibération. Nous apporterons le soutien en fonction des factures apportées par la ville par rapport aux dégâts sur les équipements publics.

M. CARREZ (LR-DVD)

La ville de Villeneuve-Saint-Georges a subi des dégradations pour 696 000 euros et le montant du fonds de concours proposé est plafonné à 324 000 euros. Pour Sucy-en-Brie, dont le montant des dégradations s'élève à 178 000 euros, le plafond de notre intervention serait de 51 870 euros.

M. le Président

Je pense que vous ferez confiance à nos services et au Vice-Président CARREZ pour affiner ces subventions maximales par rapport aux éléments précis fournis par les communes, dans la mesure du plafond qui vous est proposé. Qui s'oppose à ce principe de subvention ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci pour ces trois communes. Nous vous rendrons compte au prochain Conseil métropolitain de la subvention précise et des éléments de preuve apportés par chaque commune.

Mme ALTMAN (FdG)

Je vous remercie et je me réjouis de cette décision visant à créer un fonds pour aider les communes touchées par les inondations. Villeneuve a été particulièrement touchée, dont les deux quartiers Belleplace-Blandin et Triage, et plus de 3 200 habitants. C'est la ville la plus sinistrée du Val-de-Marne. Ces événements ont nécessité une mobilisation nuit et jour des agents communaux pour assister et protéger la population, permettre à 400 Villeneuvois de trouver un hébergement d'urgence dans quatre gymnases en leur fournissant un suivi social, des repas, vêtements, etc. Cela a occasionné des dépenses de fonctionnement considérables (plus de 500 000 euros) pour notre budget qui sont à la charge entière de la Ville. Les dépôts sauvages représentaient cet été plus de 1 000 tonnes collectées. Or l'ensemble des aides proposées par la Région, l'État et la Métropole ne concerne que les dépenses d'investissement.

Des équipements communaux, dont un groupe scolaire, ont été durement touchés et nous avons dû effectuer des travaux importants et immédiats pour permettre l'ouverture de l'école en septembre. D'autres travaux seront nécessaires, dont le chiffrage n'est pas terminé, de même que des travaux de voirie en cours d'étude.

J'ai noté la mise en place d'un système d'avenant. Il serait nécessaire pour nous permettre de prendre en compte toutes les dépenses, les délais étant plus longs quand les villes sont durement touchées.

Nous avons poursuivi notre réflexion pour accélérer les projets permettant d'améliorer la résilience de la ville face au risque inondation. Cela engendrera des dépenses nouvelles importantes dès 2017. Nous avons également engagé depuis plusieurs années un projet de renaturation des berges de l'Yerres pour créer une

zone naturelle d'expansion des crues. Je salue votre proposition d'engager la compétence GEMAPI dès 2017. J'espère qu'elle nous permettra aussi de travailler sur la résilience des quartiers.

M. le Président

Merci Madame la Maire. Je vous invite à fournir à nos services les éléments nous permettant de définir la subvention exacte qui vous sera apportée. Président CARREZ.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

26. Fixation de la durée des amortissements

M. CARREZ (LR-DVD)

En application de la M57, il s'agit de fixer les durées d'amortissements pour les biens corporels, incorporels, immobilisations, travaux en cours, etc. C'est technique et contraint.

M. le Président

Qui est contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

27. Décision modificative n°1 du BP 2016 (DM1)

M. CARREZ (LR-DVD)

Cette DM se présente bien puisque nous avons enregistré des recettes supplémentaires par rapport à la fiscalité prévue au budget primitif, à savoir 13 millions d'euros de plus que prévu sur la CVAE et 6,5 millions d'euros de plus sur la DGF. De ce fait, au lieu d'être en baisse par rapport à 2015, la CVAE 2016 est en légère hausse de 4,5 millions d'euros et déclenche automatiquement la mise en œuvre de la DSIT calculée sur une base provisoire de 30 %, soit 1,4 million d'euros apparaissant dans le projet de budget. La commission des finances a prolongé notre discussion de juillet et les critères d'attribution de la DSIT ne sont pas totalement fixés. L'inscription de 1,4 million d'euros est donc provisionnelle, mais nécessaire dès lors que la CVAE progresse.

S'agissant des dépenses, il y a quelques ajustements sur le personnel, sur la base du tableau des effectifs présenté avant l'été, et sur le fonctionnement puisque nous avons besoin de deux plateaux au lieu d'un pour emménager à notre nouvelle adresse dans quelques jours, plus une provision pour loyer et quelques équipements informatiques. L'essentiel du supplément de recettes, avec quelques économies en fonctionnement, augmente le fonds d'investissement métropolitain qui, prévu à 55 millions d'euros dans le budget primitif, passe à 70,9 millions d'euros.

M. le Président

Merci de ces explications très claires. C'est grâce à cette mécanique que nous avons voté 70 millions d'euros précédemment. Avez-vous des questions ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

J'ajoute en séance une délibération indispensable compte tenu des délais. Gilles, je te demande de rapporter la délibération concernant l'exonération de la CVAE pour les entreprises culturelles. Nous vous la distribuons.

M. CARREZ (LR-DVD)

C'est une interprétation de la loi NOTRe. Nous l'avons retrouvée dans les EPT pour le pendant qui est la CFE. Si nous ne prenons pas de délibération aujourd'hui, les exonérations de CVAE suivant les exonérations de CFE telles que délibérées dans les communes ex-isolées, dans les EPCI préexistants ou dans les EPT, ne s'appliqueront pas à la CVAE. Il est donc proposé de prendre une délibération selon laquelle la Métropole du Grand Paris appliquera en 2017 les exonérations telles que votées dans les communes, EPT ou ex-EPCI.

M. le Président

Il s'agit donc des établissements culturels. Nous sommes obligés de traiter ce point aujourd'hui pour une question de délai et de loi. Je pense avoir l'approbation du Conseil métropolitain pour rajouter ce point en séance. Je vous fais maintenant voter sur la délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci pour cette unanimité pour les établissements culturels. Gilles.

M. CARREZ (LR-DVD)

Lors d'une réunion avec Jean-Yves LE BOUILLONNEC et le cabinet de Monsieur BAYLET début septembre, je pense que nous avons obtenu un accord sur quelques ajustements à faire à la loi NOTRe ou à des lois de finances antérieures, concernant des dispositions fiscales et financières de l'ensemble MGP et établissements publics territoriaux. Concernant la MGP, nous avons maintenant un accord solide pour conserver la taxe d'aménagement au niveau des budgets communaux. L'amendement sera présenté au collectif de fin d'année. Concernant les EPT, nous avons également un quasi-accord pour passer la variation sur les FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) de plus ou moins 15 % à plus ou moins 30 %, ainsi qu'un accord sur quelques sujets très techniques d'indexation.

J'ai oublié de signaler un point important : la décision modificative que nous venons d'approuver n'inclut pas de modifications des attributions de compensation métropolitaines ni des dotations d'équilibre des EPT vers la MGP. Ces questions devront être traitées dans la dernière décision modificative de l'année 2016.

M. le Président

Il s'agit des entreprises de spectacle vivant, du cinéma, des librairies indépendantes, de diffusion de presse spécialisée. Cela concerne toutes nos communes. La délibération est votée et adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je présente les prochaines délibérations puisque le rapporteur prévu s'est désisté.

- **Ressources humaines**

28. Indemnités pour frais de représentation du Président de la MGP

M. le Président

Je suis gêné de rapporter cette délibération qui me concerne *intuitu personae*. Elle est normalement rapportée par le questeur. Gilles, peux-tu la présenter ?

M. CARREZ (LR-DVD)

Il s'agit de mettre en place une provision pour indemnités pour frais de représentation du Président de la MGP. Cette provision est ouverte à hauteur de 5 000 euros chaque année. C'est un crédit annuel, y compris pour 2017.

M. le Président

C'est classique pour tous les présidents de collectivités territoriales. Avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. Conditions du versement des indemnités de mission aux agents métropolitains

M. le Président

Il s'agit des besoins de service des agents de la MGP qui doivent se faire rembourser des frais de mission, conformément aux textes en vigueur et dans la limite des taux applicables aux agents de la fonction publique de l'État, sur pièces justificatives d'hébergement, de restauration et de transport. Si nous n'approuvons pas cette délibération, nous ne pouvons les rembourser lorsqu'ils partent en mission. Avez-vous des abstentions ? Des oppositions ? Merci pour eux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. Modification du tableau des effectifs

M. le Président

Le Bureau a proposé d'augmenter le plafond des effectifs de la MGP de dix personnes, car ils ne suffisent pas compte tenu des prises de compétences croissantes. Nous vous demandons d'accepter cette augmentation pour obtenir une marge de capacité de fonctionner nous permettant de faire face à toutes nos missions. Les présidents de groupe ont été prévenus et sont d'accord. Avez-vous des oppositions ? Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. Mise en œuvre de la formation des élus

M. le Président

Cette mise en œuvre a été discutée avec les présidents des groupes. En application du Code général des collectivités territoriales, nous devons adopter une délibération pour la formation des élus qui constitue une dépense obligatoire. Il est proposé de fixer les crédits de formation à 20 % maximum du montant total des

crédits ouverts au titre des indemnités - parce que c'est proportionnel aux indemnités de fonction – susceptibles d'être allouées aux conseillers métropolitains, soit 565 033 euros par an pour la formation des élus. Avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. Régime indemnitaire des agents

M. le Président

Cette délibération est complémentaire à celle du 23 mai et concerne l'extension du régime indemnitaire aux agents non titulaires occupant des emplois permanents :

- conditions de revalorisation automatique ;
- attribution d'heures supplémentaires aux agents de catégorie C ;
- versement d'une prime d'installation ;
- possibilité de verser un régime indemnitaire aux personnels du cadre d'emploi des agents techniques, en attendant la parution de l'arrêté concernant les modalités d'attribution du RIFSEEP.

Dans le cadre de notre construction, nous devons prendre cette délibération classique pour les collectivités. Avez-vous des demandes de parole ? Je fais voter. Avez-vous des abstentions ? Des avis contraires ? Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. Mise en place d'une gratification horaire pour stage

M. le Président

Il s'agit de permettre à la MGP d'accueillir des étudiants qui effectuent des stages obligatoires dans leur cursus scolaire ou universitaire, dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement et de leur verser une gratification, dès lors que la durée du stage sera supérieure ou égale à 309 heures, conformément à la loi, au montant de la franchise de cotisation, soit 15 % du plafond de la sécurité sociale. Nous avons des demandes de stage. Pour les accepter, il faut délibérer. Avez-vous des abstentions ? Des avis contraires ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. Mise en œuvre des prestations de médecine professionnelle pour les agents de la MGP : convention avec le CIG

35. Politique d'action sociale à destination des agents de la MGP : signature d'une convention avec le CNAS

M. le Président

Les délibérations n°34 et 35 sont classiques et à prendre dans le cadre normal du fonctionnement de la collectivité. Je vous propose de les modifier afin de préciser que, pour les collaborateurs de groupe, le montant de la cotisation est déduit de la dotation annuelle du groupe. Ils peuvent ainsi également bénéficier des avantages et être traités comme les agents de la MGP. Les présidents de groupe sont d'accord. Cela représente 1 500 euros par an au total et c'est bien pour nos agents et pour les collaborateurs des groupes

qui sont, de manière indirecte, nos agents. Avez-vous des abstentions sur ces deux délibérations ? Non. Des oppositions ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

36. Restauration collective des agents de la MGP : signature de la convention de prestations de restauration pour le futur siège avec l'Association pour la gestion des restaurants du Groupe Caisse des Dépôts (AGR)

M. le Président

Le futur siège de la Métropole sera situé avenue Mendès France, juste à côté de la Caisse des Dépôts. Il s'agit de permettre l'accès au restaurant interentreprises de la Caisse des Dépôts à nos agents. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci pour eux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Nous arrivons à un vœu déposé par Patrice LECLERC, président du groupe Front de Gauche.

M. LECLERC (FdG)

Ce vœu peut faire consensus dans notre Assemblée, puisqu'il correspond à l'état d'esprit dans lequel nous avons construit cette métropole, à partir des communes et de l'ensemble du bloc communal. Une loi a été votée à cause des insuffisances de la loi NOTRE faite par les parlementaires, mais la précipitation a provoqué deux conséquences graves :

- pendant un an et demi jusqu'à la définition de l'intérêt métropolitain le 31 décembre 2017, les communes qui exercent encore la compétence aménagement ne peuvent plus exercer leur droit de préemption ;
- le droit de préemption urbain sera définitivement supprimé pour les communes.

Or notre état d'esprit veut que les communes gardent une capacité d'intervention sur leur propre territoire. Je propose donc que le Conseil métropolitain soumette l'amendement modifié et demande aux parlementaires de modifier cette loi ainsi : « *les communes qui le souhaitent peuvent déléguer le droit de préemption aux territoires* ». Cet amendement a été proposé par mon collègue Christian FAVIER au Sénat et la commission l'a refusé. Il serait donc bien que l'ensemble de notre Conseil métropolitain se prononce pour que les communes puissent garder le droit de préemption, sinon le droit de préemption serait transmis aux territoires obligatoirement.

M. le Président

Monsieur LECLERC propose une inversion astucieuse et habile pour la défense des intérêts des maires. La loi prévoit dans son texte que le droit de préemption est automatiquement transmis aux territoires. Il propose d'inverser la rédaction, pour que les communes le souhaitant le transfèrent aux territoires et celles souhaitant le garder puissent le garder. Je suis respectueux du pouvoir des maires. Président d'une métropole qui est une intercommunalité, je ne me vois pas voter contre quelque chose qui permet de respecter l'autorité des maires. Je préconise que nous votions pour. Madame BARATTI-ELBAZ.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)

S'agissant d'un débat parlementaire encore en cours, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu, en attendant que les parlementaires prennent une décision dans leur sagesse.

M. le Président

Je suis moi-même parlementaire et je ne suis pas sûr d'être toujours sage, pas plus que les autres parlementaires. Avez-vous d'autres interventions ? Je vous demande de voter. Qui est favorable à ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe socialiste dans son ensemble et unanimité de tous les autres votants. Félicitations. Le vœu est adopté.

ABSTENTION DE GROUPE PS-DVG : LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE

* *
*

Nous en terminons avec les délibérations. Je passe la parole à Monsieur BERRIOS qui m'a demandé la parole avant la séance, comme d'autres personnes. Je ne sais pas de quoi il veut parler.

M. BERRIOS (LR-DVD)

Merci Monsieur le Président. Nous souhaiterions parler de la fermeture des voies sur berges. J'entends l'enthousiasme de certains, mais je crois que c'est un sujet métropolitain.

M. le Président

Excusez-moi, Monsieur BERRIOS. Madame la Présidente de groupe, le Président a le droit de donner la parole à qui il l'entend pendant toute la séance. C'est le droit souverain du Président. En tant que démocrate, je donne la parole aux Républicains, comme je l'aurais donnée à quiconque me la demande. Monsieur BERRIOS.

M. BERRIOS (LR-DVD)

À peine avons-nous abordé le sujet, déjà le refus de dialogue s'installe sur certains bancs.

M. le Président

Ne pouvez-vous pas vous écouter les uns les autres ? Madame BELHOMME m'a demandé la parole et je la lui donnerai après Monsieur BERRIOS, de même que Monsieur GOASGUEN et Monsieur HERBILLON.

M. BERRIOS (LR-DVD)

Le Conseil de Paris a décidé d'interdire la circulation automobile sur les voies sur berges de la rive droite, de l'entrée du tunnel des Tuileries jusqu'à la sortie du tunnel Henri IV, à compter de septembre 2016. J'observe et je suis très frappé de voir que les élus parisiens de la majorité municipale ne souhaitent pas en parler, ni ici ni ailleurs. Leur absence et leur départ immédiat signifient le manque de respect du travail de la Métropole.

Une enquête publique visant à recueillir l'avis des populations dites impactées a été lancée par la Ville de Paris sur un périmètre très réduit, à savoir les 1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements de Paris. La promotion et les

objectifs de circulation douce sont partagés par l'ensemble du Conseil métropolitain, puisque nous avons adopté à l'initiative de Monsieur GUIRAUD une délibération portant sur le plan climat énergie. Néanmoins, la décision unilatérale et non concertée de la Ville de Paris a des conséquences contraires aux objectifs poursuivis. Elle occasionnera certainement des effets néfastes et immédiats pour les villes et départements.

M. le Président

Il faut respecter les temps de parole.

M. BERRIOS (LR-DVD)

Il s'agit alors d'aller vite, mais ce débat pourrait être très long. Nous sommes dans une situation où un des membres de la métropole de Paris prend une décision unilatérale qui impactera l'ensemble de la métropole, prenant en otage toute la périphérie, mais également le cœur de Paris. Nous avons assisté à des débats à la mairie de Paris. Selon les arrondissements, les débats et avis étaient très divers.

Le département du Val-de-Marne sera dans une souricière. Pour prendre un exemple particulier, dans dix mois, le RER A sera en réfection et ne permettra plus d'aller à Paris. Ayant soit les berges fermées, soit Paris plage, les habitants du Val-de-Marne ne pourront se rendre à Paris qu'en bus ou en voiture. Comment feront-ils ? C'est un sujet de vie quotidienne.

Le refus de débat de la part de la Ville de Paris provoquera une situation de blocage. Des actions visant à attaquer devant les tribunaux les décisions de la Ville de Paris ont été prises. Tous les élus de la Métropole du Grand Paris, qui ne sont pas entendus et ne peuvent pas accéder à un échange et à un dialogue devant le refus de moratoire et de suivre les conclusions du commissaire enquêteur, devront s'interroger sur l'opportunité d'attaquer les délibérations. Pour ma part, maire de Saint-Maur, je le ferai.

M. le Président

Merci Monsieur BERRIOS.

Vous avez vous-même délimité votre temps de parole de cinq minutes. Madame BELHOMME a la parole, puis Monsieur GOASGUEN et Monsieur HERBILLON.

Mme BELHOMME (FdG)

En réponse à Monsieur REDA, j'ai pour habitude de venir aux réunions auxquelles je suis invitée. La date de la dernière commission ayant été modifiée à la dernière minute, je n'ai pas pu m'y rendre du fait d'une autre obligation en tant que maire. Je n'ai pas eu le compte rendu que j'ai pourtant demandé.

M. le Président

Merci de votre explication.

Mme BELHOMME (FdG)

Au nom du groupe Front de Gauche, je souligne l'importante décision de la capitale de fermer les voies sur berges. Cette mesure a heurté par sa radicalité, mais porte le débat avec courage. Nous aurions souhaité une discussion entre la capitale et les villes de banlieue avant de nous engager dans des votes, afin d'examiner d'autres propositions de réduction de trafic. Cependant, si Paris avait tergiversé, cette mesure urgente n'aurait pas vu le jour avant dix ans au minimum. L'heure est à l'action et non à des considérations

politiques. En tant qu'élus métropolitains, il nous appartient de faire respecter le droit humain élémentaire de respirer un air sain. Nous soutenons donc les mesures qui favorisent l'amélioration de la qualité de l'air. Au lieu de nous enfermer dans des batailles politiques préélectorales, nous devons nous concentrer sur les moyens attribués réellement aux modes de transport doux comme les liaisons ferrées et fluviales par exemple.

La question de pollution à la particule fine ne peut pas être seulement posée par Paris, mais sur le territoire de la métropole. Nous devons travailler dès maintenant aux autres mesures difficiles à prendre à l'avenir, telles que la réduction du nombre de poids lourds, l'aménagement des voies pour les transports en commun sur les autoroutes A4 ou A1 ou au boulevard de périphérique dont les questions de transformation en boulevard urbain et de sa couverture doivent être clairement posées. D'autres métropoles dans le monde ont fait des choix courageux qui ont apporté d'excellents résultats et la Métropole du Grand Paris peut faire de même.

M. le Président

Merci Madame la Maire. Monsieur GOASGUEN.

M. GOASGUEN (LR-DVD)

Je ne suis pas du tout satisfait de ce qui se passe à Paris en ce moment et je voudrais assurer mes collègues de banlieue que les Parisiens et en particulier beaucoup d'arrondissements sont terriblement impactés. Il ne s'agit pas de remettre en cause le problème de la santé et de l'air que nous respirons, bien que les éléments fournis soient extrêmement contestables.

Il s'agit d'un problème beaucoup plus grave qui interpelle l'institution Métropole. La Métropole nécessite des efforts de la part de chacun. Elle ne peut être Métropole que dans la mesure où Paris, comme les autres communes, peut mettre un peu de liant pour s'estimer institution commune. Cette affaire montre exactement le contraire de la logique de la métropole. La décision est certainement juridiquement fondée, car les quais, comme le périphérique, sont des voies communales, bien que le pouvoir du préfet reste très fort et que nous puissions le discuter devant le tribunal administratif.

Sur le principe, la Métropole ne pouvait pas accepter, voire soutenir le Préfet sur la mise à l'essai. La Métropole est une logique de concession mutuelle et de concertation mutuelle préalable. Dès lors que la Métropole ne fait pas cette concertation préalable pour des décisions difficiles, chaque commune est en mesure d'interdire les autres communes d'être véritablement à sa place dans la métropole, comme cela s'est passé avec Paris. Si Paris applique désormais ses pouvoirs, il n'y a pas, dans ces conditions, de métropole. Paris s'enfermera dans ses pouvoirs juridiques et l'univers autour d'elle ne sera ni la métropole ni Paris, mais un ersatz juridique. Ce n'est pas la logique de la Métropole.

Monsieur le Président, j'aurais voulu que votre position soit plus ferme à cet égard. Je vous incite donc à la fermeté de ce point de vue et à vous mettre en rapport avec la présidente de la Région en arrêtant ces concurrences stupides amenant Paris à faire ce qu'elle veut, cassant l'idée du Grand Paris en tant que Métropole et Conseil régional. En toute amitié, j'exprime politiquement des désirs proches des vôtres. Vous n'êtes pas toujours dans une position facile, en essayant de joindre des choses parfois dissemblables. Je vous demande de considérer que l'institution Métropole doit prendre la nécessaire coordination. C'est votre rôle. Merci de m'avoir écouté.

M. le Président

Merci de me le rappeler. La parole est à Michel HERBILLON.

M. HERBILLON (LR-DVD)

Je redirai en séance publique mes propos tenus à mes collègues lors de la réunion préparatoire du groupe Les Républicains. Cette question concerne la métropole et nos concitoyens de Paris et des villes de banlieue de la Métropole du Grand Paris. Il est très révélateur que cette question intervienne à la fin de notre réunion de ce jour, alors que les élus socialistes préfèrent quitter la salle plutôt qu'écouter les maires des villes de banlieue et dialoguer. De leur point de vue, ils ont idéologiquement raison puisqu'ils sont de gauche alors que nous avons l'énorme inconvénient de ne pas être socialistes et ne représentons pas le beau et le juste comme eux. Je regrette donc leur départ et le fait que cette question concernant la métropole apparaisse seulement en fin de séance.

Pour nos concitoyens, la Métropole du Grand Paris s'incarne désormais par une décision qui leur est très préjudiciable dans leur vie quotidienne alors que la Mairie de Paris a décidé cette mesure sans aucune concertation et de manière unilatérale, en refusant tout dialogue et en passant en force, y compris sur le plan juridique. Cette décision aura des conséquences également très préjudiciables en matière de pollution.

La Ville de Paris voudrait établir un débat entre les personnes d'accord et les personnes contre la pollution de l'air et les particules fines, mais ce n'est pas le sujet. Au lieu de cela, nous avons demandé un moratoire, un différé de la décision et une concertation avec la ville de Paris et les villes de banlieues concernées. A toutes ces demandes raisonnables se sont opposés le passage en force et le refus.

Monsieur le Président, la Métropole du Grand Paris n'est pas une sous-filiale de la Mairie de Paris. Cette décision concerne la vie quotidienne des Franciliens habitant la MGP. Je demande donc que celle-ci s'empare de ce sujet comme vous avez commencé à le faire, mais en allant plus loin, plus vite et plus fort. Les six mois décidés sont un rideau de fumée pour essayer de faire passer la pilule et parler d'autre chose à leur échéance. La Métropole du Grand Paris doit s'emparer de ce problème, parce qu'il concerne la vie quotidienne de nos concitoyens et c'est ainsi qu'elle s'incarnera. Je demande que nous nous saisissions de ce problème de manière prioritaire en prenant toutes les mesures juridiques et politiques pour nous opposer à cette décision funeste pour nos concitoyens.

M. le Président

Merci d'avoir pris la parole. Premièrement, Madame HIDALGO étant aux obsèques de Shimon PERES, elle ne peut pas répondre à vos interrogations en tant que Maire de Paris. Deuxièmement, je regrette et ne comprends pas le départ de nos collègues socialistes. Ils me reprochent de vous avoir donné la parole sur un sujet qui vous intéresse. En tant que Président du Conseil métropolitain et conformément à la loi, j'ai le pouvoir de donner la parole à qui la demande et quand il la demande, sans troubler l'ordre public. Ce départ n'est pas un bon signe pour le fonctionnement démocratique, mais je ne voudrais pas qu'il ait des conséquences sur le fonctionnement de la Métropole.

Monsieur GOASGUEN, le premier problème est que vous m'interpellez, alors que je suis seul face à vous tous. Je ne suis pas le maire de Paris. Je peux certes avoir des positions plus fermes, mais je n'ai pas la compétence en matière de transport. Sur le plan juridique et conformément à la loi, la Métropole est

« incompétente », contrairement à la Région qui est compétente dans le domaine des transports des personnes. Je veux bien être mis en cause dans certains problèmes, mais je ne veux pas d'un amalgame me mettant dans une situation extrêmement inconfortable, car je suis chargé de faire fonctionner la Métropole.

Je ne suis donc pas une sous-filiale de la Ville de Paris, Monsieur HERBILLON, et nous ne sommes pas dans une assemblée politique. En tant que maire de Rueil-Malmaison, je partage votre sentiment et votre perception des choses et j'en ai fait part à Madame HIDALGO et à nos collègues socialistes. Les habitants des Hauts-de-Seine sont aussi gênés que ceux du Val-de-Marne et les Parisiens.

La Présidente de la Région compétente en matière de transport de personnes a pris la seule et même décision que moi de créer un observatoire. Le nôtre est officiellement créé dans cinq jours. Nous avons signé les conventions pour le mettre en place sur le plan du trafic et de la qualité de l'air. J'ai naturellement accepté sa demande écrite pour que nous rapprochions nos observatoires et nos directeurs généraux des services respectifs sont en train d'étudier comment ces observatoires pourront travailler ensemble.

Puisque vous vous adressez à moi, j'ai pris une position sur l'enquête publique qui a aidé les enquêteurs à prendre une position négative. Ma position est explicitement écrite sur le cahier d'enquête publique et aucun d'entre vous n'en a pris connaissance, ou vous avez oublié de dire à votre collègue Patrick OLLIER qu'il a bien fait.

J'ai exécuté le travail que je pense devoir faire et je ne veux pas m'engager dans un débat autre que celui de la Métropole. Cependant, je suis d'accord pour le rapprochement des deux observatoires. Je ne m'oppose pas à ce que les maires s'engagent à des actions de contestation de la délibération, comme proposé par Monsieur BERTHAULT pour additionner les efforts sur le plan juridique. Je reprendrai contact avec la maire de Paris à son retour et lui ferai état de nos débats de ce jour.

L'État a accepté les six mois, parce que seule une expérimentation peut prouver qu'un système est mauvais. C'est la raison des observatoires créés par Valérie PÉCRESSE et par moi-même. Anne HIDALGO a accepté le point d'étape au bout de six mois et le préfet attend cette échéance avant de se prononcer. En cas d'études négatives de la part des observatoires, le préfet ne pourra pas prendre un avis conforme. La délibération étant prise, c'est le seul recours sur le plan de la loi, à moins que les recours juridiques engagés par Monsieur BERRIOS le permettent.

Je travaillerai donc avec la Région au niveau de l'observatoire. Le préfet souhaite que nous participions au même comité technique pour étudier la période des six mois. Je l'ai accepté, comme Mesdames PÉCRESSE et HIDALGO et je participerai à la réunion prévue lundi à 17 heures. Je pense donc que le Président de la Métropole a fait son travail de président selon les possibilités de la loi et de son autorité. Si une partie de l'hémicycle part à chaque fois que j'utilise mon autorité, cela handicapera considérablement le fonctionnement de la Métropole. Si nous devons reprendre la discussion d'une majorité qui s'impose à une minorité, nous tournerions le dos à ce qui nous a permis de travailler.

M. BERRIOS (LR-DVD)

C'est ce que fait Madame HIDALGO.

M. le Président

Madame HIDALGO est maire de Paris. Je fais ce que vous m'avez demandé de faire. Gilles CARREZ a soumis un vœu au vote le 23 juin et il a été adopté. Il s'agit d'une action de la métropole, qui ne peut pas dépasser son rôle. Nous nous rapprocherons avec Madame PÉCRESSE pour que nos deux observatoires travaillent ensemble. Je propose aux personnes intéressées dans cette action de leur rendre compte mardi de la manière dont le préfet de police apprécie les choses, suite à la réunion prévue lundi.

Par ailleurs, j'ai passé un accord avec la Maire de Paris par rapport au délai de six mois, selon lequel elle a garanti qu'aucun travail définitif ne serait réalisé sur les voies sur berges. Lundi, j'irai sur place pour vérifier les propos de Monsieur BENISTI. Le cas échéant, je considérerai que l'engagement pris à mon égard n'a pas été respecté. Michel HERBILLON a la parole.

M. HERBILLON (LR-DVD)

Premièrement, les positions ne sont pas exprimées *intuitu personae* contre Patrick OLLIER, mais elles s'adressent au président élu de la Métropole du Grand Paris. Qui peut penser que ce sujet ne concerne pas la MGP alors que c'est strictement de sa compétence sur le plan de l'environnement et du développement économique ? Le développement économique et la pollution atmosphérique sont de la compétence de la Métropole du Grand Paris, donc il en est de même pour la fermeture des voies sur berge. Même dans le cas contraire, nos concitoyens et tous les habitants de Paris et des trois départements de la petite couronne formant la métropole considèrent que c'est un problème de la métropole. C'est une manière – très négative - dont elle s'incarne à son démarrage.

Deuxièmement, puisque nous sommes dans une assemblée de gouvernance partagée et non politique, que fait la première vice-présidente de la Métropole du Grand Paris du vœu adopté à la majorité avant les vacances sur ce sujet ? Ce vœu n'aurait-il aucune importance ? Elle se fiche de ce sujet, comme des autres, et passe en force.

M. le Président

Le vœu demandait la période d'expérimentation et je vous répète que j'ai des engagements de la Ville de Paris prévoyant que rien d'irréversible ne serait fait. Lundi matin, j'irai constater si des travaux irréversibles sont en cours. Ils ne sont pas demandés par le préfet.

M. HERBILLON (LR-DVD)

Le préfet a demandé un certain nombre de dispositions pour permettre aux véhicules de passer dans le cas d'un problème important de sécurité.

M. le Président

Je parle des travaux qui m'ont été signalés avant la séance. S'ils s'avèrent réels, j'exprimerai mon opinion en réunion de comité technique lundi après-midi, et publiquement si nécessaire, car je n'accepte pas le non-respect d'un accord passé. Je ne peux pas dire ce que j'ai envie de dire sans raison, car je n'ai pas le pouvoir de commander.

Je vous remercie de ce débat.

M. GOASGUEN (LR-DVD)

Le secteur d'expérimentation est fondé à Paris sur le fait que la pollution ne s'exporte pas. *Propos hors micro.*

M. le Président

L'observatoire mis en place par la Métropole dépasse Paris, car il est valable pour le Val-de-Marne et pour les Hauts-de-Seine. Je sais ce que je dirai au Préfet. Nous ferons les choses dans les règles. La séance est levée. Merci.

La séance est levée à 17 heures 40.